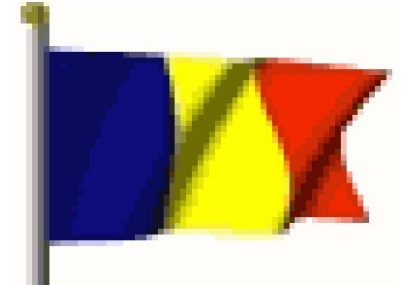




République du Tchad

**Ministère de l'Agriculture
et de l'Irrigation**



**PLAN QUINQUENNAL DE
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
AU TCHAD**

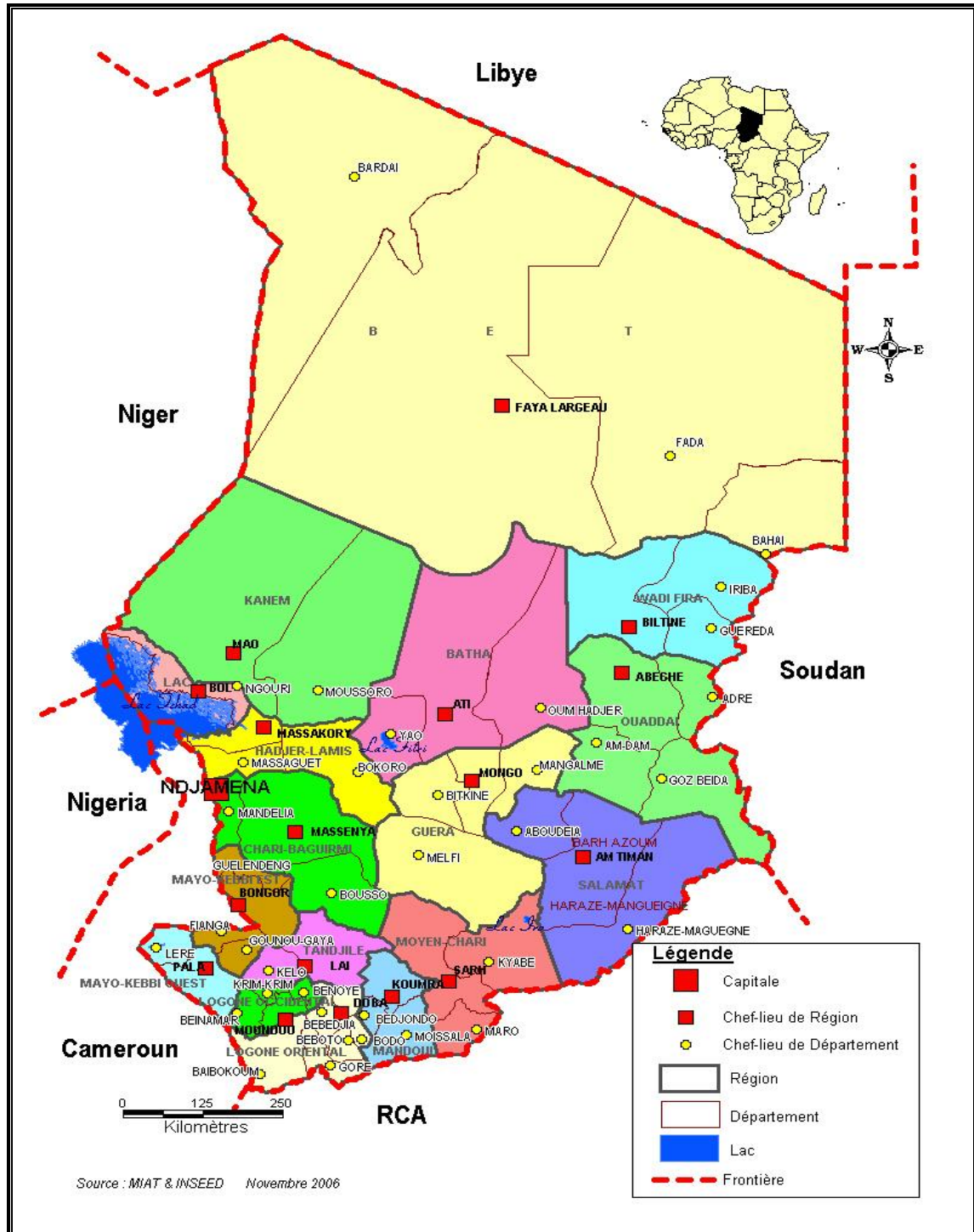
**DOCUMENT PRINCIPAL
(Version Finale)**

AVRIL 2013



**AVEC L'ASSISTANCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**

CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD – REGIONS ET VILLES PRINCIPALES



RESUME EXECUTIF

Pays enclavé de l'Afrique Centrale, le Tchad est caractérisé par un climat de type continental chaud avec une pluviométrie marquée par une très forte variabilité annuelle et un risque important de sécheresse. Le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km² et compte 11,039 millions d'habitants dont 50,6 % des femmes, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) réalisé en 2009. Le taux de croissance démographique est établi à 3,6 % par an et l'espérance de vie est de 50 ans. La densité moyenne de la population tchadienne qui est de 8,6 habitants/km cache une répartition inégale sur le territoire national.

L'émergence du secteur pétrolier en 2003 a considérablement modifié le contexte économique en offrant au pays de nouvelles opportunités de diversifier les leviers de son développement. Toutefois, l'agriculture et l'élevage demeurent la base du développement économique du Tchad, le pétrole étant une ressource tarissable.

La première contribution de l'agriculture tchadienne dans l'économie est sa large part dans la formation du PIB estimée à 23 %, dont 20% proviennent de la production vivrière et 3% des cultures de rente. C'est aussi un grand pourvoyeur d'emploi qui occupe les 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. La seconde contribution fondamentale de l'agriculture est la production d'aliments qui constitue une réponse immédiate aux questions de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté particulièrement importante en raison des pénuries alimentaires récurrentes que connaît le Tchad. La troisième contribution de l'agriculture à la croissance générale concerne la fourniture de matières premières aux industries agro-alimentaires du pays.

Le Tchad demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'Indice de Développement Humain du PNUD de 2011 le classe au 183^{ème} rang sur les 186 pays les plus pauvres ; cependant la pauvreté demeure un phénomène plutôt rural.

Plusieurs intervenants sont concernés par le développement du secteur agricole ; cette diversité d'intervenants nécessite la mise en place de cadres de concertation et de coordination multi-acteurs pour favoriser les synergies et maximiser les impacts.

Au cours de la décennie 2002-2012, plusieurs documents de politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural, précisant les priorités du pays et susceptibles d'assurer la relance des activités de productions agricoles ont été élaborées. Si la pertinence de toutes ces stratégies pour un pays comme le Tchad ne souffre d'aucune ambiguïté, leur mise en œuvre n'a pas toujours fait l'objet d'une évaluation exhaustive pour en mesurer l'impact. Toutefois, plusieurs programmes et projets ont été conçus et exécutés en référence à ces stratégies, dont la plupart restent des cadres d'orientation pertinents.

Le sous-secteur agricole du Tchad est relativement peu performant, mais possède d'importantes marges de développement pour peu que les nombreuses contraintes d'ordre technique, financier et institutionnel auxquelles font face les exploitations familiales, qui assurent l'essentiel de la production agricole, trouvent des solutions idoines. Les principaux enjeux et défis pour le sous-secteur agriculture sont de pouvoir mettre en valeur l'important potentiel agricole pour résorber le déficit en produits vivriers et garantir la souveraineté alimentaire du pays.

Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, le plan quinquennal de développement de l'agriculture qui fait l'objet du présent rapport de formulation vise à faciliter l'internalisation des actes du Forum national sur le Développement du Monde Rural (FDMR) et du Plan Stratégique de Développement (Thématique Agriculture). Le plan quinquennal est élaboré sur une base participative, en associant à tous les stades du processus de son élaboration les acteurs (publics ou privés) concernés autour des thématiques fondamentales de l'agriculture tchadienne à travers des concertations au niveau des Directions Techniques Centrales du MAI, des Institutions et

projets sous-tutelles du MAI (ITRAD, ONDR, SODELAC, ANLA, Point Focal PDDAA, Coordonnateur PNSA, Coordonnateur PAPAT, Coordonnateur de la Cellule d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA/SAP)), des Organisations des Producteurs (CNCPR), de certains services extérieurs au MAI (Direction Générale du Budget, Secrétariat Général du Ministère des Micro crédits, Secrétariat Permanent du PAMFIP).

Le document du plan quinquennal qui se veut un cadre plus structuré et maîtrisé des actions en faveur du développement de l'agriculture tchadienne est le fruit d'un processus soutenu et interne au MAI ; ce processus démarré en Février 2013 a été conduit par l'expertise nationale appuyée par une expertise internationale à travers l'organisation de plusieurs réunions avec une équipe de supervision créée dans ce cadre. Enfin, deux ateliers ont été organisés : le premier pour la restitution des documents du «draft » zéro les 12 et 13 mars 2013 à Darda et le second pour la pré-validation du «draft » 1 les 21 et 22 mars 2013 à Dandi.

Les objectifs du plan seraient d'accroître les disponibilités céréalières (base de l'alimentation de la population tchadienne) et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Les axes prioritaires d'intervention sont :

- La maîtrise et la gestion de l'eau ;
- L'intensification et la diversification des productions agricoles ;
- Le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- Le renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs ;
- L'appui à la promotion des filières agricoles porteuses

Le plan quinquennal se composera d'activités qui sont synthétisées et regroupées en 22 composantes à travers les 5 axes prioritaires ci-dessus. Il sera réalisé sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de cinq campagnes agricoles (2013 à 2018) selon une approche programme articulée en deux phases (3 ans et 2 ans). Le coût total du plan est évalué à environ **1026 milliards de FCFA** (sans les imprévus physiques et financiers) et n'inclut pas les salaires du personnel actuel et le fonctionnement du MAI.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	6
II. CONTEXTE GENERAL	7
2.1 Cadre géographique	7
2.2 Cadre économique.....	8
2.3 Cadre politique et social.....	8
2.4 Cadre institutionnel.....	9
III. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	11
IV. ANALYSE DETAILLEE DU SOUS-SECTEUR AGRICULTURE	13
4.1 Zones agro-écologiques :	13
4.2 Terres cultivables :	17
4.3 Production agricole	17
4.4 Situation alimentaire.....	20
4.5 Situation nutritionnelle	22
4.6 Persistance de la pauvreté	23
4.7 Facteurs de risques aggravants et mécanismes d'atténuation	23
4.8 Résultats et impacts des programmes et projets liés au secteur agricole :.....	24
4.9 Atouts, contraintes, enjeux et défis liés au sous-secteur agriculture	26
V. LE PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.....	29
5.1 Justification du plan quinquennal	29
5.2 Vision et objectifs spécifiques du sous-secteur agriculture.....	34
5.3 Approche méthodologique et conception du plan	34
5.4 Axes prioritaires d'intervention.....	35
5.5 Résultats attendus.....	37
5.6 Bénéficiaires	37
5.7 Durée et Localisation.....	38
5.8 Contenu du plan quinquennal.....	38
VI. LES COMPOSANTES DU PLAN QUINQUENNAL	43
VII. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL	45
VIII. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN.....	46
IX. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	47
X. REFORMES DE POLITIQUE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	48
XI. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DURABILITE DU PLAN.....	50
XII CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	51
SIGLES ET ABREVIATIONS	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
GLOSSAIRE	56
ANNEXES	58

I. INTRODUCTION

Deux événements majeurs ont conduit le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI), à s'engager dans l'élaboration du Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad : i) le Forum sur le Développement du Monde Rural (FDMR), qui s'est tenu du 24 au 27 Janvier 2012, sous l'impulsion des plus hautes autorités du pays, qui veulent promouvoir le secteur du développement rural pour en faire le cœur de la croissance économique et le vecteur de la souveraineté alimentaire du pays et ii) l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2013-2015, par le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale en substitution des cadres de référence que furent les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP I et SNRP II), qui ne sont plus en phase avec les ambitions du pays de devenir une puissance émergente à l'horizon 2025.

Le FDMR qui a connu une participation massive et active de quelques 800 producteurs ruraux et d'environ 200 autres acteurs du développement rural (techniciens, experts, autorités administratives et partenaires techniques et financiers), a conclu ses travaux par la formulation des axes stratégiques consensuels, devant servir de base à l'élaboration d'un plan quinquennal pour le développement du monde rural. Ce sont également les résultats de ce Forum qui ont constitué la base des argumentaires à la validation des cinq (5) axes prioritaires d'intervention que le MAI a valorisés dans l'élaboration du PND 2013-2015 et du présent Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad (PQDAT) pour la période 2013-2018.

Le Plan quinquennal pour le Développement de l'Agriculture au Tchad trouve également sa justification sur la nécessité de doter le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation d'un cadre de référence actualisé, qui tienne compte des évolutions récentes de l'économie nationale et de la nécessité de prioriser les investissements dans le sous-secteur agriculture, en quête de la sécurité alimentaire. Le PQDAT doit aussi favoriser la recherche systématique des synergies dans les interventions de tous les acteurs en milieu rural et agricole, afin de rationaliser les ressources et maximiser leur impact.

Le Plan quinquennal de développement de l'agriculture du Tchad 2013-2018 est structuré en douze (12) paragraphes. Après une brève introduction au paragraphe un, le deuxième paragraphe est consacré à la présentation du contexte général du secteur agricole ; le troisième paragraphe fait l'analyse des politiques et stratégies nationales de développement de l'agriculture des dix (10) dernières années. Le quatrième paragraphe aborde l'analyse détaillée du secteur agricole. Le cinquième paragraphe présente entre autres, la justification du plan quinquennal, la vision et les objectifs de développement, l'approche méthodologique, les axes prioritaires d'intervention ainsi que les résultats attendus, les bénéficiaires, la durée et la localisation et le contenu du plan. Le sixième paragraphe décrit les composantes du plan. Le septième paragraphe évalue de manière détaillée les coûts estimatifs et le financement du Plan. Le huitième paragraphe est consacré à la description du mécanisme de mise en œuvre et du suivi-évaluation. Les quatre derniers paragraphes sont consacrés aux risques et mesures d'atténuation, aux réformes de politique et mesures d'accompagnement, à l'impact environnemental et la durabilité du plan ainsi qu'à la conclusion et les recommandations.

II. CONTEXTE GENERAL

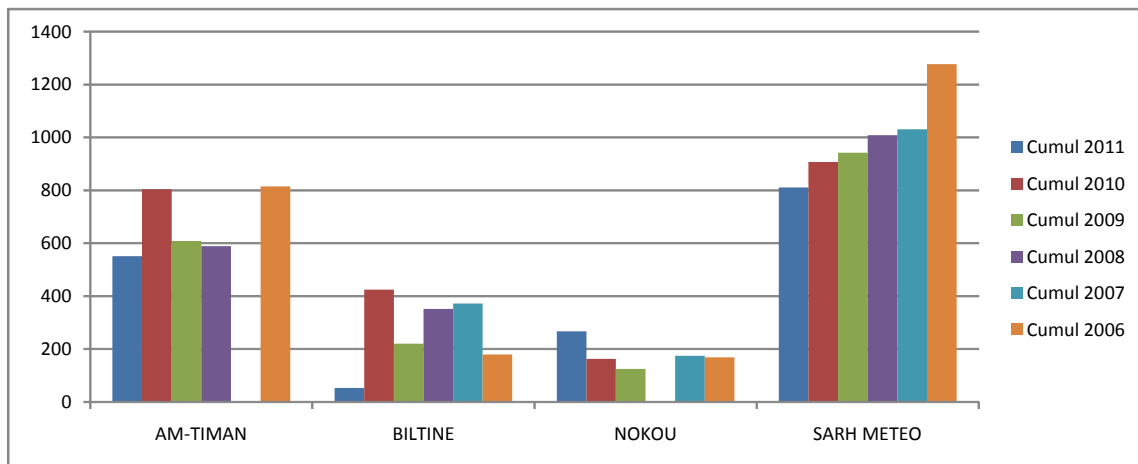
2.1 Cadre géographique

Pays enclavé de l'Afrique Centrale, le Tchad est situé entre les 7° et le 24° de latitude Nord et les 13° et 24° de longitude Est. Il est caractérisé par un climat de type continental chaud, avec une pluviométrie qui varie, du Nord au Sud du pays, entre 100 mm et 1.200 mm par an, influençant largement le système de production agricole. Cette pluviométrie est caractérisée surtout par une très forte variabilité annuelle avec un risque important de sécheresse. Le pays est donc exposé aux aléas climatiques avec des effets très marqués sur les productions agricoles et alimentaires ainsi que sur les productions fourragères et l'alimentation du bétail.

Tableau n°1 : Cumuls pluviométriques des six (6) dernières années dans quatre (4) stations météorologiques du Tchad.

* Année 2011 Janvier à septembre toutes les stations

	Cumul 2011 *	Cumul 2010	Cumul 2009	Cumul 2008	Cumul 2007	Cumul 2006
AM-TIMAN	550,9	803,3	607,9	588,7		814,4
BILTINE	52,6	424,6	219,9	351,7	371,9	179
NOKOU	267	162,5	124,5		174,5	168
SARH METEO	810,1	907	941,3	1008,3	1030	1276,2



Graphique N°1 : Cumuls pluviométriques de 2006 à 2011

Le Tchad couvre une superficie de **1 284 000 km²** et compte **11,039 millions d'habitants** dont 50,6 % des femmes, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) réalisé en 2009. Le taux de croissance démographique est établi à 3,6 % par an et l'espérance de vie est de 50 ans. La densité moyenne de la population tchadienne qui est de 8,6 habitants/km cache une répartition inégale sur le territoire national. C'est dans la zone méridionale du pays que la densité est la plus élevée, notamment dans la région du Logone Occidental avec plus 90 habitants/km², alors qu'elle est en dessous de 1 habitant/km² dans les régions du BET.

2.2 Cadre économique

Au cours de la décennie 2000-2011, l'économie tchadienne a enregistré une forte croissance. Le taux moyen de croissance économique s'est établi à 7 % par an et celui du PIB est estimé à 3,7 % par an sur la période (ECOSIT 3). Cette bonne performance de l'économie tchadienne est surtout imputable à l'exploitation du pétrole qui a quasi doublé le PIB, le faisant passer de 1.732 milliards de F CFA en 2004 à 3.101 milliards de F CFA en 2005 (PND 2013-2015). L'émergence du secteur pétrolier a donc considérablement modifié le contexte en offrant au pays de nouvelles opportunités de diversifier les leviers de son développement. Toutefois, l'agriculture et l'élevage demeurent la base du développement économique du Tchad, le pétrole étant une ressource tarissable.

En effet, l'agriculture tchadienne occupe une place prépondérante dans l'économie nationale et reste le moteur de développement du pays, malgré l'accession du Tchad au rang des pays producteurs et exportateurs du pétrole en 2003. La première contribution de l'agriculture tchadienne dans l'économie est sa large part dans la formation du PIB estimée à 23 %, dont 20% proviennent de la production vivrière et 3% des cultures de rente. C'est aussi un grand pourvoyeur d'emploi qui occupe les 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. La seconde contribution fondamentale de l'agriculture est la production d'aliments qui constitue une réponse immédiate aux questions de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté particulièrement importante en raison des pénuries alimentaires récurrentes que connaît le Tchad. La troisième contribution de l'agriculture à la croissance générale concerne la fourniture de matières premières aux industries agro-alimentaires du pays.

2.3 Cadre politique et social

Le Tchad s'est engagé à promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques (SNRP 2). Promouvoir la bonne gouvernance c'est d'abord améliorer le système politique et le processus démocratique, consolider la paix sociale.

Le Tchad demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD de 2011 le classe au 183^{ème} rang sur les 186 pays les plus pauvres. Bien qu'en recul, l'extrême pauvreté touche encore 46,7 % de la population tchadienne en 2011 contre 55,0 % en 2003. La pauvreté a régressé durant cette période (entre 2003 et 2011) dans toutes les régions du Tchad à l'exception du Logone Occidental et de la Tandjilé où elle passe respectivement de 57,6 % à 66,4 % et de 62,4 % à 65,3 % (ECOSIT 3). Avec 59 % des pauvres vivants en milieu rural contre 25 % en milieu urbain, la pauvreté demeure un phénomène plutôt rural. Le seuil de pauvreté est évalué en 2012 à 652 F CFA/jour, soit environ 1,3 USD/jour alors qu'en 2003, il se situait à 396 F CFA/jour, soit environ 0,8 USD/jour.

Outre la pauvreté généralisée, surtout en milieu rural, l'évaluation du climat des affaires place le Tchad au dernier rang (183^{ème} sur 183) dans le classement général de « Doing Business » de 2012. Malgré l'adoption par le Gouvernement en 2011 de la charte pour améliorer l'environnement des affaires, les délais de création d'une entreprise atteignent 66 jours au Tchad contre en moyenne 37 jours pour l'Afrique subsaharienne (SYDRAT, 2012) et seulement 2 jours pour un pays comme la Côte d'Ivoire.

2.4 Cadre institutionnel

Plusieurs intervenants sont concernés par le développement du secteur agricole :

2.4.1 Le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI) assure la responsabilité du sous-secteur agriculture. A ce titre, il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'irrigation. Il exécute sa mission à travers ses structures centrales et régionales et les organismes sous tutelle qui sont:

- l'Inspection Générale, qui exerce une mission permanente de contrôle et d'évaluation des services. Elle veille à la régularité, à la qualité et à l'efficacité du fonctionnement des services, des établissements, des projets et organismes sous tutelle, dans le respect des valeurs et règles d'un service public ;
- le Secrétariat Général qui assure la coordination des activités des Directions Techniques, des Organes décentralisés au niveau des structures administratives déconcentrées et des Organismes sous tutelle ;
- la Direction Générale de la Production Agricole et de la Formation (DGPAF) qui intervient dans les domaines :
 - des statistiques agricoles, de la prévention des crises alimentaires, dont les principaux instruments sont le SISA/SAP, le CASAGC et ses démembrements (les CRA, CDA et CLA), à travers la Direction de la Production et de la Statistique Agricoles (DPSA) ;
 - de la formation et de la promotion rurale à travers la Direction de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale (DEAFPR) avec son Ecole des Techniques d'Agriculture (ETA) de Ba-illi et ses trente deux (32) Centres de Formation et de la Promotion Rurale (CFPR) ;
 - de la protection des cultures et du conditionnement, par la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) ;
- la Direction Générale du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole (DGGRHA), qui à travers la Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers (DHAAF) et la Direction des Equipements Ruraux (DER) assure la conception, l'élaboration, le suivi et le contrôle des aménagements hydro-agricoles et des équipements ruraux ;
- la Direction des Etudes, des Programmes et des Projets (DEPP), qui est chargée de l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation des programmes et projets d'investissements publics (PIP) du Département en concertation avec les autres Ministères du développement rural ;

- Cinq (5) Organismes sous tutelle, qui sont :
 - l'Office National de Développement Rural (ONDR), chargé de la vulgarisation et de l'encadrement des producteurs, sur l'ensemble du territoire à l'exception de la Région du Lac. La structuration du monde rural relève également des compétences de l'Office ;
 - l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), qui assure les activités de recherche agricole, à travers le PMTRA II qui couvre la période 2010-2014 et; comprend les programmes : (i) Economie et sociologie rurales, (ii) Productions animales et intensification, (iii) Intensification, Diversification et Valorisation des productions végétales et (iv) Gestion Durable des Ressources Naturelles;
 - l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) qui assure la gestion du stock national de sécurité alimentaire;
 - l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne, structure spécialisée en matière de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin;
 - la Société de Développement du Lac (SODELAC), structure en charge des aménagements hydro-agricoles et de l'encadrement des producteurs dans la région du Lac;
- Vingt trois (23) Délégations Régionales de l'Agriculture (DRA), qui représentent le Ministère au niveau des 23 régions¹ et assurent le rôle de conseiller de l'Autorité Administrative pour toutes les questions relevant de l'Agriculture.

2.4.2 Les autres institutions publiques impliquées directement ou indirectement dans les activités du sous-secteur de l'agriculture qui sont :

- les trois Départements ministériels en charge du secteur rural, notamment les Ministères en charge de l'Elevage et des Ressources Animales, de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;
- les Ministères en charge de la Santé Publique, de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale, du Commerce et de l'Industrie, de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, des Affaires Sociales et de la Promotion de la femme, des Affaires Etrangères et de la Coopération, des Travaux Publics et des Infrastructures, des Finances et du Budget, du Microcrédit et de l'Administration du Territoire ;

2.4.3 Les organisations des producteurs (OP) sont structurées autour des activités de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;

2.4.4 Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales, interviennent dans le domaine du développement agricole et rural ;

2.4.5 Les opérateurs privés et les Institutions de micro-finance interviennent dans le domaine de l'agriculture et du développement rural ;

¹ Y compris les régions Enedi Est et Enedi Ouest

2.4.6 Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la coopération bilatérale et multilatérale du Tchad accompagnent le Gouvernement dans ses efforts pour « booster » la croissance économique du pays

Cette diversité d'intervenants dans le secteur agricole nécessite la mise en place de cadres de concertation et de coordination multi-acteurs pour favoriser les synergies et maximiser les impacts.

En outre, des actions portant sur l'amélioration des capacités de conception, de gestion, de planification et de coordination des structures centrales et déconcentrées du Ministère sont nécessaires pour améliorer leurs efficacités. Le renforcement des services en ressources humaines, en infrastructures, en moyens roulants et en équipements sont autant des besoins pour améliorer le cadre de travail et l'efficience des services.

La production des statistiques adéquates et fiables et la mise en réseau des structures partenaires du système d'information sur la sécurité alimentaire, la réalisation de l'enquête sur la vulnérabilité structurelle, la redynamisation des comités régionaux et départementaux et locaux d'action (CRA, CDA, CLA) du Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et Gestion des Crises (CASAGC) ne peuvent être dissociés de la nécessité globale d'améliorer l'efficacité des actions du Ministère.

III. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Au cours de la décennie 2002-2012, plusieurs documents de politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural, précisant les priorités du pays et susceptibles d'assurer la relance des activités de productions agricoles ont été élaborés. Il s'agit notamment de :

Le Plan d'Intervention pour le développement Rural (PIDR) : Elaboré en 2002, en vue de l'opérationnalisation de la consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR) qui fait suite à la table ronde de Genève IV et réaffirme la volonté politique de l'Etat de faire du secteur agricole et rural le secteur prioritaire, le PIDR se veut un instrument fédérateur et un cadre de coordination des interventions des PTF dans le secteur de développement rural. Il est constitué de deux programmes prioritaires portant sur le développement local (PRODEL) et le renforcement des capacités des acteurs (PROSE) et de deux sous-programmes transversaux concernant la microfinance et le suivi du secteur rural.

La Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) : Adoptée en 2002, la SNBG présente la problématique de la gouvernance, les contraintes et les progrès réalisés, et établit un plan d'action pour renforcer la bonne gouvernance au Tchad. L'objectif global de la stratégie est l'amélioration de la gestion des affaires publiques, décliné en cinq objectifs spécifiques qui sont: (i) l'assainissement des finances publiques; (ii) la poursuite de la réforme administrative; (iii) l'amélioration de la gestion des secteurs prioritaires; (iv) le renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile; (v) l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes.

Le **Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)** : Adopté également en 2002 par le Haut comité national pour l'environnement, le SDEA définit les priorités pour valoriser durablement les ressources en eau du pays. En *hydraulique agricole*, il s'agit de renforcer les capacités dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des grands périmètres irrigués, l'aménagement des périmètres privés et la réhabilitation des grands périmètres, en accordant la priorité à la formation et à l'organisation des paysans.

Le **Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA)** : Elaboré en 2005, le SDA s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la SNRP I, précise la vision stratégique de la composante agricole du PNSA, complète son plan d'actions et établit un plan d'investissement permettant de concrétiser les objectifs de la SNRP I et du PNSA. Le SDA devrait contribuer plus spécifiquement à : (i) la sécurité alimentaire, notamment des groupes les plus vulnérables ; (ii) l'augmentation des revenus et la création des emplois notamment en milieu rural; (iii) l'accroissement substantiel de la part de l'agriculture dans le PIB et du volume des devises dans le pays; (iv) l'amélioration durable du niveau et de la qualité de vie des ruraux et (v) le renforcement de l'intégration régionale du Tchad notamment en matière d'échanges commerciaux.

La **Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté I (SNRP I)**: Elaborée en 2003, la SNRP I qui couvrait la période 2003-2006, avait cinq principaux objectifs dont : (i) la réduction de la pauvreté par la croissance grâce au développement du monde rural et des infrastructures de base et (ii) la sauvegarde et la protection des écosystèmes, avait aussi repris les orientations stratégiques en matière de développement rural et de sécurité alimentaire contenues dans les documents du SDA.

La **Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté II (SNRP II)** : Elaborée en 2008, la SNRP II est axée sur la sécurité alimentaire, l'intensification des cultures, la diversification des produits (arachide, gomme arabique, fruits et légumes, racines et tubercules) et la relance de la production cotonnière qui fait vivre 350.000 familles paysannes. Les moyens choisis sont : (i) des interventions publiques plus efficaces, notamment la relance de la recherche, de la production de semences et de la vulgarisation, (ii) une politique axée sur le développement des groupements de producteurs et la délégation progressive à ces groupements et au secteur privé d'activités autrefois monopolisées par le secteur public, (iii) la promotion d'une petite irrigation gérable par les producteurs eux-mêmes ou leurs groupements, et (iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour la restructuration de la Cotontchad.

La **Stratégie nationale de lutte contre la malnutrition (SNLCM)** : repose sur la prévention, le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris. Il s'agit de : (i) la prévention qui comporte la promotion de l'allaitement maternel, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à partir des denrées alimentaires locales ; (ii) la surveillance nutritionnelle et le dépistage des enfants malnutris à travers les paramètres anthropométriques (poids, taille, âge) et cliniques ; (iii) la prise en charge des enfants malnutris au niveau des centres nutritionnels : Centres de nutrition supplémentaire (CNS), Centre de nutrition ambulatoire (CNA), Centre de nutrition thérapeutique (CNT) ; (iv) la promotion de l'hygiène alimentaire et du milieu et les techniques efficaces de lavage des mains.

La **Stratégie Nationale de Micro Finance (SNMF)** : Elaborée en 2009 pour la période 2009-2013, la SNMF vise à faciliter l'accès des couches sociales les plus pauvres à des produits et

services financiers adaptés à leurs besoins afin d'améliorer leurs conditions de vie. Elle a pour objectifs de: (i) améliorer l'environnement et le cadre institutionnel pour permettre le développement des activités de la micro finance ; (ii) accroître l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus aux produits et services financiers à travers des Etablissements de Micro finance (EMF) ; (iii) renforcer l'articulation entre les banques et les EMF et favoriser l'émergence et le développement local de prestataires qualifiés en micro finance.

La Stratégie Genre (SG) : Elaboré en 2011, la SG fait suite aux engagements internationaux du Tchad relatifs aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), le Programme d'Action de Beijing et au protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique. Ce document élaboré et validé permettra de mieux structurer les interventions menées dans les secteurs clés en vue d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement numéro 3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.

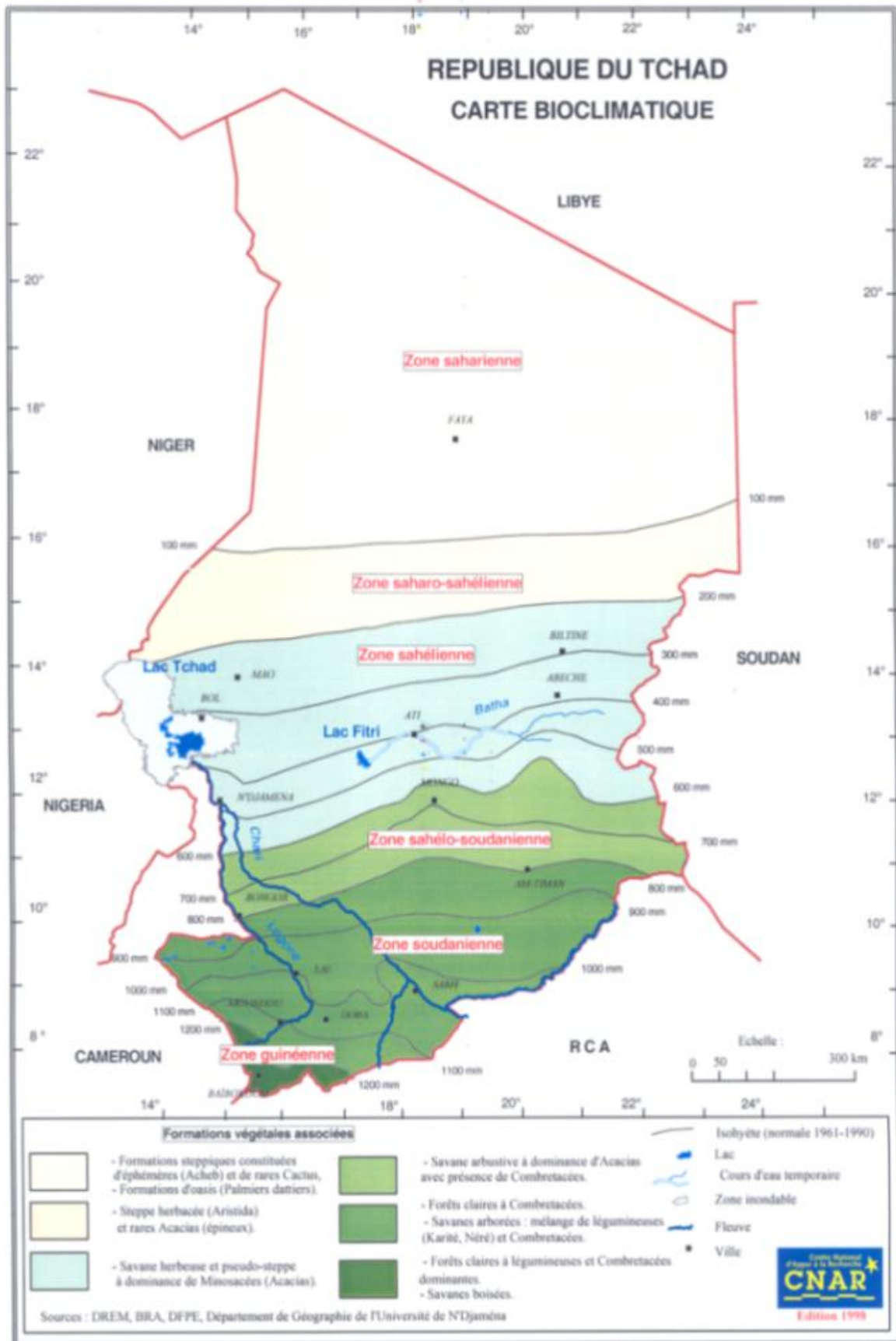
Le Plan National de Développement (PND) : Elaboré en 2012 pour couvrir la période 2013/2015, le PND vise à fédérer toutes les stratégies sectorielles naguère contenues dans les SNRP I et SNRP II et à assurer leur cohérence avec la vision du Tchad à l'horizon 2025. Cette vision préconise l'orientation des efforts d'investissements vers les sous-secteurs agricole et pastoral, qui disposent d'un réel potentiel pouvant assurer l'émergence d'une économie diversifiée et compétitive et garantir au pays une croissance durable.

Si la pertinence de toutes ces stratégies pour un pays comme le Tchad ne souffre d'aucune ambiguïté, leur mise en œuvre n'a pas toujours fait l'objet d'une évaluation exhaustive pour en mesurer l'impact. Toutefois, plusieurs programmes et projets ont été conçus et exécutés en référence à ces stratégies, dont la plupart restent des cadres d'orientation pertinents.

IV. ANALYSE DETAILLEE DU SOUS-SECTEUR AGRICULTURE

4.1 Zones agro-écologiques :

Le territoire du Tchad est partagé en trois zones agro-écologiques caractérisées par des conditions climatiques et agricoles différentes, largement influencées par une pluviométrie, qui varie du nord au sud, entre 100 mm et 1 200 mm. Ces zones agro-écologiques, avec des potentialités naturelles et productives spécifiques sont, du Sud au Nord, la zone soudanienne, la zone sahélienne et la zone saharienne.



a) La Zone soudanienne

La zone soudanienne s'étend sur environ 10% du territoire national et est caractérisée par des systèmes de production diversifiés, associant les cultures vivrières (céréales, légumineuses, oléagineux et tubercules) et la culture du coton à un élevage de petits ruminants et des animaux (bœufs) de trait, auquel s'ajoute un élevage transhumant, avec une tendance à la sédentarisation de plus en plus marquée.

Toutefois, il importe de noter que dans la zone soudanienne l'analyse du système de production fait ressortir, l'importance de la culture du coton dans l'économie des exploitations familiales. Les difficultés que connaît la filière coton ces dernières années ont obligé les exploitants à s'orienter davantage vers d'autres spéculations porteuses, notamment : le maïs, l'arachide, le riz, le maraîchage, l'arboriculture, les plantes à racines et tubercules (igname, taro, manioc, etc.).

b) La Zone sahélienne

Elle occupe 43% du territoire national et doit son hétérogénéité à une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. Les systèmes de production sont de type agropastoral et pastoral, caractérisés par l'association d'une agriculture pluviale à un élevage transhumant constitué de troupeaux de petits ruminants, de bovidés et dans une moindre mesure, de dromadaires.

La zone sahélienne est la zone d'élevage par excellence, cependant l'agriculture y est largement pratiquée. Les principales cultures sont entre autres, le penicillaire, le sorgho, le berbéré, le maïs et le blé pour les céréales, l'arachide et le sésame pour les oléagineux et des tubercules (manioc, patate douce) par endroit (région du Chari Baguirmi, Guéra, Salamat et Lac). Le riz et les produits maraîchers sont cultivés dans les bas-fonds, les ouaddis et tout au long du fleuve Chari. Il convient de préciser que le Ouaddaï est une zone de grande production d'oignon et d'ail. L'arboriculture périurbaine prend aussi de l'ampleur dans cette zone (Abéché, Am Zoer, Bitkine, Mongo, etc.).

c) La Zone saharienne

Cette zone qui s'étend sur 47% de la superficie du pays est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 100 mm et un système oasien complexe associant production de dattes, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camelin transhumant. C'est essentiellement la zone de production de dattes, donnant lieu à un courant d'échange soutenu entre la région de Faya et le reste du pays. On y dénombre plus d'un million de palmiers repartis sur l'ensemble des plantations totalisant 6 à 7.000 ha. En plus du palmier dattier, on y pratique la culture des arbres fruitiers, du blé, mil, des légumes, et des cultures fourragères pour couvrir les besoins des exploitants locaux.

L'extraction du natron constitue également une source de revenus non négligeable pour les populations. Cette zone est prédisposée à un système d'intégration agriculture/élevage intensif du fait des espaces agricoles limités et d'importantes ressources en eau artésiennes facilement exploitables par les méthodes d'irrigation modernes. L'élément déterminant de l'organisation structurante de l'espace naturel et de la société est dictée par la disponibilité d'eau. L'eau oblige les populations à se regrouper sur des petites superficies autour des oasis, où les densités atteignent des niveaux que ne peut traduire la densité moyenne normale de la population en milieu saharien généralement la plus faible du pays.

Tableau n° 2: Potentialités et Contraintes de développement agricole par zone agro-écologique (sahélienne et soudanienne)

Zone agro écologique	Potentiels	Contraintes
Soudanienne	Pluviométrie et ressources en eau suffisantes	Mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps
	Possibilités de diversification des cultures : coton, riz, maïs, sorgho, petit mil légumineuses, cultures maraichères et fruitières, racines et tubercules etc.	Irrégularité des débuts des saisons de pluies Faible valorisation des eaux Baisse de fertilité Variétés peu performantes (niveaux de rendements bas)
	Population importante (50% population du pays)	Insuffisance des équipements agricoles Pertes post-récoltes Bio-agresseurs
Sahélienne	Disponibilité des ressources en eau moyenne à faible	Changements climatiques qui affectent la disponibilité en eau
	Ressources en terre moyennement disponible	Variétés peu performantes Itinéraires peu performants
	Cheptel important de bovins, petit bétail et volaille	Dégâts causés aux cultures par les animaux.
	Plantes cultivées variées (céréales : blé, maïs riz, berbéré, sorgho arachide, oignon ail et plantes fruitières)	Bio-agresseurs (mauvaises herbes, insectes, maladies) Faible équipement des exploitations agricoles
	Population relativement importante 47% population du pays	Baisse de fertilité Dégradation des pâturages
	Espace de pâturage abondant	Pertes post-récoltes
Zone saharienne	Bonne disponibilité des eaux souterraines	Pluviométrie très faible, moyenne annuelle inférieure à 100 mm,
	Ressources en terres importantes (47 % du territoire), mais peu cultivables	Faible disponibilité en terres agricoles ;
	Importantes ressources en eau artésiennes facilement exploitables	Regroupement important des populations sur de petites superficies (oasis) ;
	Zone prédisposée à un système intégré agriculture/élevage intensif	Très faible densité en population
	Grande zone de production de dattes et d'extraction de natron	

Sources : revue documentaire : potentialités et contraintes etc. (BM/Tchad, juin 2011)

4.2 Terres cultivables :

Le Tchad dispose d'un potentiel des terres cultivables de 39 millions d'ha, représentant 30% du territoire national et 5.6 millions d'ha de terres irrigables, dont 335.000 ha sont facilement irrigables. Les superficies cultivées annuellement sont d'environ 3 millions d'ha, dont les 2/3 sont cultivés en zone sahélienne et le 1/3 en zone soudanienne, représentant à peine 1 % des potentialités du pays.

En zone sahélienne, les terres ont une faible aptitude à la production en raison de la nature sablonneuse des sols qui nécessitent d'être amendés. La rareté des sols cultivables fertiles ne permet pas de pratiquer la jachère dans des conditions optimales. En zone soudanienne, par contre, les sols de nature latéritique ou argileuse sont largement exposés aux phénomènes érosifs, nécessitant une bonne gestion des ressources ligneuses et l'adoption de pratiques antiérosives et de préservation de la fertilité.

Les populations et l'Etat réalisent différents programmes visant à relever le niveau de fertilité des sols, mais l'ampleur du phénomène reste entière. Les pratiques d'amélioration les plus répandues sont la technique de parcage des animaux dans la zone sahélienne et l'assolement/rotation en zone soudanienne. L'utilisation durable des ressources foncières dicte que l'on aille au delà du simple apport en fertilisant chimique, pour recommander et vulgariser auprès des producteurs des techniques moins coûteuses et plus durables, telles que l'utilisation de la fumure organique, les techniques d'assolement –rotation, et l'agroforesterie.

Cependant, une attention particulière doit être portée sur le potentiel des terres facilement irrigables déjà identifié dans le pays qui s'élève à environ 335.000 ha, répartis autour du Lac Tchad (90.000 ha), dans la vallée du Chari-Logone (80.000 ha), dans les ouadis du Kanem et Lac (10.000 ha) et autour du Lac Fitri (15.000 ha) dans la zone sahélienne et dans la vallée du Chari (20.000 ha) et dans celle du Logone (115.000 ha) en zone soudanienne. Ces terres facilement irrigables peuvent être regroupées en terres de décrue, terres des zones des plaines inondables, les polders et les Ouadis.

4.3 Production agricole

L'agriculture tchadienne est fortement dépendante des conditions climatiques; elle est bien pratiquée dans les trois zones agro-écologiques, mais à des proportions différentes. La zone soudanienne est moins sujette aux aléas climatiques et fournit l'essentiel de la production agricole, même si, au cours de la dernière décennie, la tendance semble s'inverser en faveur de la zone sahélienne pour ce qui concerne la production céréalière. En effet, le graphique n° 2 ci-dessous, illustre bien l'évolution de la production céréalière au cours des dix huit dernières années_(de 1995/1996 à 2012/2013) et permet de relever que : (i) la production céréalière est beaucoup plus importante dans la zone sahélienne où elle représente 57,16 % de la production nationale et (ii) les fluctuations de la production céréalière nationale est intimement liée à celle de la zone sahélienne, plus sujette aux aléas climatiques.

Cette situation, due probablement à une diversification des cultures plus importante en zone soudanienne, limitant la part des céréales dans l'assolement de la zone, explique la tendance actuelle de voir certaines régions du sud du pays de plus en plus confrontée à l'insécurité alimentaire. Les raisons expliquant cette tendance sont sûrement nombreuses, mais celle qui paraît la plus probable est le potentiel de diversification existant dans cette partie du pays, limitant la propension à cultiver beaucoup plus de céréales

Les principales cultures vivrières sont les céréales (mil, sorgho, berbéré, maïs, riz, blé), les oléagineux (arachide et sésame), les protéagineux (Voandzou et niébé), les plantes à racines et les tubercules (patate, igname, manioc et taro) et les légumineuses (niébé, arachide), les cultures maraichères (ail, oignons, tomates). Les autres cultures appelées de rente telles que : le coton, le tabac et la canne à sucre, font également partie de l'assolement et contribuent de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des ménages

Le coton, principale culture de rente au Tchad, voit sa contribution au PIB chutée de 12 %, à 3 % à cause du pétrole, mais aussi à cause de la forte baisse de la production. En effet, la production du coton graine, après avoir atteint un niveau record de 263 000 tonnes en 1997-1998, a fortement chuté pour n'être que de 52 570 tonnes au cours de la campagne 2011/2012. Les causes de cette forte chute de production du coton graine sont nombreuses, mais la principale semble être la démotivation des producteurs vis-à-vis de cette culture du fait de méventes et de retards dans le paiement.

Toutefois, les activités de la filière coton viennent d'être relancées avec la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante et la dissolution de la COTONTCHAD et la création d'une nouvelle société en 2012 dénommée COTONTCHAD Société Nouvelle (COTONTCHAD SN). Ces changements et les mesures d'accompagnements prévues ont créé un enthousiasme qui donne espoir à une véritable relance des activités de la filière, surtout que le prix du coton fibre sur le marché international a connu une nette progression.

Les rendements aussi bien pour la culture du coton que pour les cultures vivrières sont en général faibles, comparés à ceux des autres pays de l'Afrique subsaharienne : 500 à 700 kg/ha pour le coton graine : 0,7 à 1 t/ha pour le riz pluvial, 2 à 3 t/ha en riz irrigué. On note pour le Chari-Baguirmi des rendements moyens toutes céréales confondues de 526 kg/ha, pour le Moyen Chari le rendement moyen est 592 kg/ha et pour le Biltine 335kg/ha. Les rendements moyens les plus élevés sont observés dans le Mayo Kebbi (735kg/ha) pour le maïs et dans le Salamat (1.030 kg/ha) pour le berbéré. Cette faible productivité est en grande partie liée à la très faible intensification des systèmes de production et aux techniques culturales restées traditionnelles.

La productivité de l'agriculture tchadienne reste limitée par une utilisation peu répandue de semences améliorées et certifiées, un faible recours aux engrais, qu'ils soient d'origine chimique ou organique (moins d'un exploitant sur quatre utilise les engrais et à des doses très faibles de l'ordre de 15 kg/ha) et un manque d'équipement agricole constituant aussi un des principaux facteurs limitant la productivité des exploitations agricoles.

Les systèmes de production agricole au Tchad sont surtout de type extensif, peu productif et reposent sur une agriculture familiale, pratiquée sur 2 à 5 ha pour les cultures pluviales et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraichères. Même si à côté de ce système extensif de production, des efforts importants sont faits depuis quelques années pour intensifier par le développement des aménagements hydro-agricoles, aussi bien publics que privés, et l'utilisation des semences améliorées, des engrais et autres innovations technologiques lourdes comme le recours à la mécanisation motorisée, les rendements demeurent encore faibles, comme le montre le tableau n° 3 ci-après, et représentent moins de la moitié de ceux des pays à niveau de développement similaire.

Campagne	Zone sahélienne	Zone soudanienne	Total	Catastrophe ?	%Sahel/total	%Soud/total
Camp. 95-96	391.142	516.558	907.700		43%	57%
Camp. 96-97	355.732	522.006	877.738		41%	59%
Camp. 97-98	456.657	529.177	985.834		46%	54%
Camp. 98-99	456.657	529.177	985.834		46%	54%
Camp. 99-00	643.010	558.301	1.201.311		54%	46%
Camp. 00-01	472.025	457.995	930.020		51%	49%
Camp. 01-02	775.491	546.566	1.322.057		59%	41%
Camp. 02-03	702.914	514.226	1.217.140		58%	42%
Camp. 03-04	1.039.033	578.306	1.617.339		64%	36%
Camp. 04-05	632.911	579.994	1.212.905		52%	48%
Camp. 05-06	1.047.664	495.945	1.543.609		68%	32%
Camp. 06-07	1.200.062	791.060	1.991.122		60%	40%
Camp. 07-08	1.239.475	732.560	1.972.035		63%	37%
Camp. 08-09	1.101.872	676.953	1.778.825		62%	38%
Camp. 09-10	791.341	783.776	1.575.117	Sécheresse/	50%	50%
Camp. 10-11	2.000.598	640.216	2.640.814	Inondations	76%	24%
Camp. 11-12	934.241	722.941	1.657.182	Sécheresse	56%	44%
Camp. 12-13	2.017.186	757.545	2.774.731	Inondations	73%	27%

Tableau

Evolution de la production céréalière de 1995 à 2012

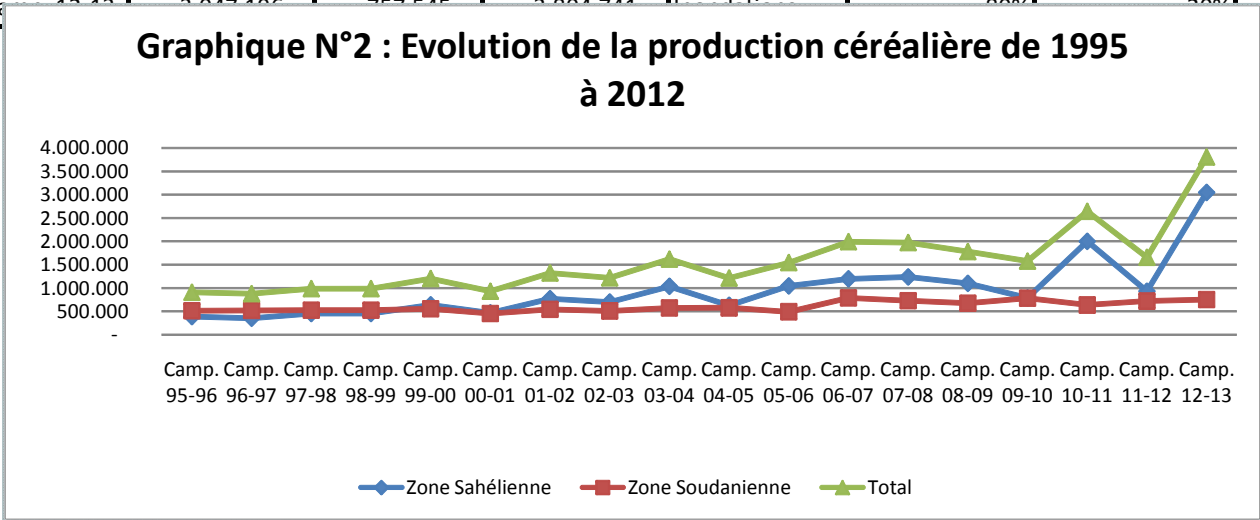


Tableau N°3: Données moyennes des dix (10) dernières années des superficies et productions pour les cinq (5) principales cultures céréalières (pénicillaire, sorgho, berbéré, maïs et riz)

Cultures	Penicillaire	Sorgho	Berbéré	Maïs	Riz	Total
Superficies (ha)	911.918,3	877.231,3	409.036,7	182.619,1	111.668,1	2.492.473,5
Productions (t)	465.112,7	624.419,3	381.523,0	176.243,9	136.987,1	1.784.286
Rendement (kg/ha)	510	712	933	965	1.227	716

Données des campagnes allant de 2002-2003 à 2011-2012.

Source : DPSA/MAI

Seules la modernisation et l'intensification des exploitations, encore timides de nos jours, pourront influencer les systèmes de production actuels et conduire à une amélioration de la productivité et un accroissement de la production. Cela suppose la conception et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et de programmes privilégiant l'accroissement des investissements publics et privés dans les infrastructures rurales et les services essentiels (irrigation, routes rurales, stockage etc.....).

En effet, l'extrême vulnérabilité de systèmes de production agricole aux aléas climatiques, l'archaïsme des moyens de production, la baisse continue de la fertilité des sols, une taxation jugée lourde par les importateurs potentiels des intrants et équipements agricoles et la faiblesse des structures de mise en marché sont autant des domaines nécessitant des efforts d'investissements pouvant assurer au pays l'émergence d'une agriculture diversifiée et productive, permettant d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de contribuer efficacement à la croissance de l'économie nationale.

4.4 Situation alimentaire

La situation alimentaire au Tchad fait partie de défis majeurs auxquels le pays reste confronté. En effet, malgré les multiples interventions menées par l'Etat Tchadien et ses partenaires techniques et financiers pour améliorer la situation alimentaire dans le pays, les problèmes d'insécurité alimentaire demeurent importants. L'analyse de la situation alimentaire, sur la base de la norme de consommation en céréales de 159 kg/pers/an, et de la production céréalière des dix (10) dernières années (tableau N° 4), révèle que le pays n'arrive toujours

pas à couvrir ses besoins céréaliers régulièrement Le déficit céréalier est constaté au cours de six (6) années sur les dix (10) années examinées, durant la période 2002 à 2012.

Face à cette situation où la production agricole, issue presque exclusivement des exploitations familiales, n'arrive pas à garantir la sécurité alimentaire dans son concept défini par le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, à savoir : un état où « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active », l'Etat Tchadien poursuit ses efforts, alliant des actions d'investissements productifs aux mesures de prévention et de gestion de crises. D'ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que le Tchad est parfaitement capable de se nourrir lui-même (SYDRAT, 2013).

Pour l'heure, à l'instar des autres pays sahéliens, le Tchad dispose d'un Système d'Alerte Précoce (SAP), pour la collecte, l'analyse et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire, et d'un Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), en charge de la gestion du stock national des céréales pour intervenir dans les zones les plus vulnérables en cas de nécessité.

**Tableau N°4 : Evolution du niveau de couverture
des besoins en céréales des dix (10) dernières années**

campagnes agricoles (2002-2003 à 2011-2012)

<i>Année</i>	<i>Production brute (tonnes)</i>	<i>Semences et pertes (tonnes)</i>	<i>Production nette (tonnes)</i>	<i>Besoins (tonnes)</i>	<i>Ecart (en tonnes)</i>
2002-2003	1217740	210669	1007071	1280551	-273480
2003-2004	1.617.339	279.799	1337540	1312565	24 975
2004-2005	1.212.905	209.832	1003073	1345379	-342 306
2005-2006	1.543.609	267.044	1275565	1379013	-103 448
2006-2007	1.991.122	344.464	1646658	1413489	233 169
2007-2008	1.972.035	341.162	1630873	1448826	182 047
2008-2009	1.778.825	307.737	1471088	1755340	-284 252
2009-2010	1.575.117	272. 495	1302622	1818532	-515 910
2010-2011	2 640 814	456.861	2183953	1883999	299 954
2011-2012	1.657.182	286.692	1370490	1951823	-581 333

Evolution de la population de 1993 à 2012

1993	6291600 *	2003	8053780
1994	6448890	2004	8255124
1995	6610112	2005	8461503
1996	6775365	2006	8673040
1997	6944749	2007	8889866
1998	7118368	2008	9112113
1999	7296327	2009	11039873 **
2000	7478735	2010	11437308
2001	7665704	2011	11849052
2002	7857346	2012	12275617

* (RGPH 1993 , taux d'accroissement 2,5%)

** (RGPH 2009 , taux d'accroissement 3,6%)

Source : Productions céréalières – DPSA ; RGPH 1993 et 2009 – INSEED et calculs des consultants

4.5 Situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle du Tchad se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour (PAM, EUT, 2012). La prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31 % au Tchad, ce qui signifie qu'une personne sur trois ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé et mener une activité physique minimale. Ce minimum pour le Tchad a été évalué à 1 715 kcals par personne et par jour et nécessite un budget de 238 F CFA. La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2 280 kcals par personne et par jour, requérant un budget de 320 F CFA, bien en dessous de la norme fixée par la FAO qui est de 2 400 kcals.

Cette prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En moyenne, plus de 35,0 % des enfants en milieu rural, contre 23,6 % en milieu

urbain souffrent de malnutrition chronique globale et la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 17 % en milieu rural et de 10 % en milieu urbain.

4.6 Persistance de la pauvreté

Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7%), vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55% en 2003 avec un écart considérable, entre milieu urbain et milieu rural : 25 % contre 59 %. Ainsi, entre 2003 et 2011, la pauvreté a régressé d'un peu plus de 8 points.

Malgré les résultats obtenus dans ce domaine, les autres indicateurs de services sociaux de base – Education de base, Soins de santé primaire, accès à l'eau potable - restent mitigés :

- en matière d'éducation, les 2/3 de tchadiens ne savent toujours pas lire et écrire en 2009 et alors que le Taux Brut de Scolarisation est passé de 67,7% en 2000 à 99,99% en 2010 et le Taux Net de Scolarisation de 54,5% à 67,4%, le taux d'achèvement du cycle primaire demeure encore faible : 22,9% en 2000 et 47,8% en 2010 ;
- en matière de services de santé de base : L'accès de la population et la qualité des services de santé restent faibles. Un enfant sur cinq décède avant d'atteindre son 5^{ème} anniversaire. Le taux de mortalité maternelle (TMM) était de 827 pour 100 000 naissances vivantes en 1997 (EVST1) et de 1099 en 2004 (EVST2).
- En matière d'accès à l'eau potable, En dépit des progrès importants réalisés par les autorités sur la voie de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement, en portant le taux d'accès à l'eau potable de 21% en 2000 à 46% en 2011, contre des prévisions de 60% pour l'horizon 2015, le secteur continue à pâtir de nombreux goulots d'étranglement

Le bilan diagnostique de la mise en œuvre des stratégies de développement de 2003 à 2011, affiche des progrès mitigés dans la réalisation des OMD dont une grande partie des objectifs ne pourront être atteints en 2015. Cependant, compte tenu des efforts fournis par le Gouvernement dans le développement agricole, l'hydraulique villageoise et pastorale et la lutte contre le VIH/SIDA, la tendance de certains indicateurs observés ces derniers temps, il est possible que les cibles des OMD : ci-après soient atteintes : (i) réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim (cible 1.3); (ii) avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle (cible 6.1) ; (iii) réduire d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à un système d'assainissement (cible 7.2).

4.7 Facteurs de risques aggravants et mécanismes d'atténuation

Les facteurs de risques sont nombreux, mais ceux qui peuvent directement affecter la bonne exécution des actions prévues dans le cadre de ce plan quinquennal sont les risques liés aux changements climatiques, aux fonciers, à l'utilisation des terres à d'autres fins qu'agricoles, au cadre institutionnel, à la volatilité des prix des denrées alimentaires et aux crises alimentaires.

Les risques liés aux changements climatiques sont les plus évidents dans la mesure où ils se manifestent de manière continue à travers les inondations et les périodes de sécheresse qui

occasionnent des destructions des champs et des récoltes. La tendance à l'assèchement du Lac Tchad, avec l'impossibilité d'alimenter en eau plus de 9.000 ha des polders aménagés, la question foncière avec la superposition de trois régimes fonciers (coutumier, musulman et moderne), et les risques institutionnels liés d'une part à la gouvernance du sous-secteur agriculture et d'autre part au vieillissement du personnel sont autant des facteurs qui ont des incidences sur la mise en œuvre du plan quinquennal et le développement du secteur agricole.

Les mécanismes d'atténuation sont dans la plupart des cas bien identifiés et des solutions existent, mais leurs mises en œuvre ne sont pas toujours effectives, soit par manque de ressources, soit par une insuffisance de compétence. Toutefois, des actions relatives à la maîtrise de l'eau pour limiter les effets des aléas climatiques, la question foncière, la rationalisation dans la gestion des ressources humaines et financières, le rajeunissement du personnel sont autant des mesures de mitigation réalisables.

Face aux risques liés aux crises alimentaires récurrentes, il importe de rendre opérationnel le dispositif d'atténuation prévu à cet effet qui comprend entre autre le mécanisme de prévention basé sur le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) et le Système d'Alerte Précoce (SAP). Le renforcement des capacités opérationnelles des services de collecte, traitement, d'analyse et de diffusion des informations fiables et régulières sur la situation alimentaire et nutritionnelle aiderait les décideurs à agir avec promptitude.

4.8 Résultats et impacts des programmes et projets liés au secteur agricole :

Les principaux programmes et projets liés au secteur agricole, mis en œuvre au cours de la décennie 2002-2012 sont les suivants :

Le Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PSAOP) appuyé par la Banque mondiale, d'un montant d'environ 24,6 millions de dollars EU *et d'une durée de 4 ans. Son appui aux Ministères du secteur et aux OP, notamment en investissements productifs ont été particulièrement positifs, malgré sa clôture prématurée.*

Les projets de renforcement des capacités rurales (RENCAR) et d'appui à l'élaboration à la programmation et au suivi des politiques rurales (PAEPS), d'un montant total respectif de un million d'euros chacun, hors assistance technique, financé par la France, ont apporté des appuis aux organisations paysannes, aux centres de formation et à l'administration.

Le *Projet d'appui au programme de développement local (PROADEL 1 et 2)*, appuyé par la BM et l'AFD, d'un budget de l'ordre de 46 millions de dollars EU sur 12 ans, représente la mise en œuvre du PRODEL/PIDR et s'articule autour de trois axes: (i) l'appui aux projets de développement local; (ii) le renforcement des capacités des communautés rurales; (iii) l'appui au processus de décentralisation. Son évaluation positive a favorisé le renouvellement de son financement pour une 2^{ème} phase démarrée en 2010.

Le *PRODALKA (Programme de développement rural décentralisé du Mayo Dallah, du Lac Léré et de la Kabbia)*, bénéficiant d'un concours financier allemand de 6,2 milliards de FCFA sur 3 ans, Ses actions marquées en i) financement décentralisé des investissements et du développement rural; (iii) décentralisation et planification locale; (iv) mise au point et diffusion de pratiques d'agriculture durable; (v) gestion des ressources naturelles commune.

Le **PRODABO (Programme de développement rural décentralisé d'Assounga, Biltine et Ouara)** bénéficiant d'un concours financier allemand de 5,6 milliards de FCFA sur 3 ans. Ses actions sont marquées en: (i) fonds de développement décentralisé (FDD); (ii) gestion des ressources naturelles et coordination du secteur du développement rural; (iii) appui au processus de la décentralisation; (iv) appui à la planification du développement; (v) appui à la gestion des infrastructures.

Le **Projet de sécurité alimentaire au nord-Guéra (PSANG II)**, dont la première phase a démarré en 1993 et qui a entamé sa seconde phase en 2002, a pour objectif de promouvoir l'organisation rurale du nord-Guéra afin que les bénéficiaires puissent durablement améliorer leur bien-être, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et prendre en charge la gestion de leur développement. Il s'articule autour de trois composantes: (i) la promotion du monde rural et de son organisation; (ii) la mise en place de fonds de développement rural pour appuyer la sécurité alimentaire et la construction d'infrastructures rurales; (iii) le développement des services financiers décentralisés. Le coût total de la deuxième phase du projet est de 18,3 millions de dollars EU, financé en grande partie par le FIDA.

Le **Projet de développement rural du département de Biltine (PDRDB)**, s'inscrit dans le cadre du PIDR. Il a pour objectif la contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural, en particulier par l'amélioration des revenus des ménages ruraux et le renforcement des services de base à travers: (i) l'aménagement de 10 bassins versants dans la zone du projet (1.000 km²); (ii) le développement agricole et l'animation rurale; (iii) le développement des infrastructures sociocommunautaires de base. Le coût du projet, en grande partie financé par la BAD, est de 12 millions d'UC, sur une période de 6 ans (2002–2008).

Le **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA, démarré en 2005 est en cours d'exécution)** a pour objectif global de « Contribuer à vaincre la faim et favoriser la création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national. » L'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires saines à tout moment et en tous lieux, en conservant les ressources naturelles de base, devra guider la mise en œuvre du PNSA.

L'objectif global du PNSA concourt à la réalisation de l'Objectif N° 1 du millénaire pour le développement visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et du Sommet Mondial de l'Alimentation. Il constitue donc une étape importante du prolongement de la SNRP dans le secteur rural et une réponse immédiate aux questions de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural notamment. Il est aussi un cadre stratégique ancré sur les objectifs globaux de développement rural et orientés spécifiquement vers la vision prospective de la sécurité alimentaire au Tchad à l'horizon 2015.

Le **Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN)**, en fin de cycle, est financé par la BAD et a pour objectif de sécuriser et d'améliorer les revenus et de préserver les ressources naturelles dans la zone soudanienne en intervenant notamment en matière de conseil et d'appui à la production agricole, d'infrastructures rurales et de mesures environnementales (plan locaux de développement et gestion des ressources naturelles). D'autres projets et programmes ont été élaborés et mis en œuvre dans le domaine du développement rural dont entre autres : P-VERS ; PRODER-K ; PRODER-B ; PAFICOT, PDRI-BET etc.

Certes, l'exécution de tous ces projets n'a pas encore permis d'atteindre l'objectif principal assigné au sous-secteur agriculture, celui de réaliser la sécurité alimentaire à l'échelon national et qui demeure toujours un défi. Les productions agricoles évoluent toujours en dents de scie, ne permettant pas encore de constituer des réserves suffisantes pour sécuriser la situation alimentaire et juguler la volatilité des prix des produits alimentaires de premières nécessités.

Toutefois, même si l'objectif principal du sous-secteur agriculture n'est pas atteint, des résultats tangibles ont été obtenus dans des domaines tels que : (i) les aménagements hydro-agricoles où plus de 50.000 ha sont aménagés ou en cours d'aménagements ; (ii) l'équipement agricole où plus de 48.000 charrues ont été diffusées et près de 1 000 tracteurs mis à la disposition des producteurs pour le labour ; (iii) le renforcement des capacités de stockage de l'ONASA, portée à plus de 37.000 tonnes et du stock de céréales à près de 30 000 tonnes ; (iv) le renforcement du dispositif d'encadrement avec le recrutement de plus de 250 agents à l'ONDR et près de 80 techniciens pour le génie rural.

4.9 Atouts, contraintes, enjeux et défis liés au sous-secteur agriculture

Le sous-secteur agricole du Tchad est relativement peu performant, mais possède d'importantes marges de développement pour peu que les nombreuses contraintes d'ordre technique, financier et institutionnel auxquelles font face les exploitations familiales, qui assurent l'essentiel de la production agricole, trouvent des solutions idoines.

a) Atouts du sous-secteur agriculture

Le Tchad dispose d'un large éventail de potentialités humaines et agronomiques permettant l'accroissement durable du niveau de la production et la réduction de la pauvreté. Ce sont notamment: (i) 39 millions d'ha de terres cultivables, dont 5,6 millions d'ha irrigables; (ii) 50 % de la population active à moins de 25 ans ; (iii) des ressources en eau importantes, mais largement sous exploitées ; (iv) une diversité agro-écologique offrant un grand potentiel de diversification des cultures.

En dehors de ces potentialités physiques, la priorité à la sécurité alimentaire affichée par le Gouvernement offre un contexte favorable et constitue une opportunité pour la croissance agricole dans la mesure où elle stimulera la production agricole, la transformation et la commercialisation des productions végétales et animales en s'appuyant en particulier sur la dynamique du secteur pétrolier pour moderniser l'agriculture.

Les marchés des pays voisins (Cameroun, Nigéria, RCA) et de la sous-région (pays de la CEMAC) sont porteurs pour de nombreux produits (arachide, sésame, niébé, fruits et produits transformés) et constituent un débouché privilégié pour les agriculteurs tchadiens.

L'installation des infrastructures industrielles dans le milieu rural devrait stimuler la production dans les deux sens : employés consommateurs et matières premières agricoles pour les agro-industries.

La valorisation du potentiel agricole va accélérer le développement de la base économique, d'autant plus que le Gouvernement a prévu dans le cadre de sa stratégie de bonne gouvernance, des mesures permettant de sécuriser les investissements et de lever les entraves

liées au transport des hommes et des biens, la garantie d'une couverture minimale de l'ensemble de la population en infrastructures sociales de base et un environnement administratif, fiscal et réglementaire favorable au commerce des produits agro-alimentaires.

L'émergence et l'expansion des mouvements associatifs en milieu rural, constituent un catalyseur pour le développement du secteur. Ces mouvements associatifs et coopératifs, apportent de plus en plus une réponse concrète à la responsabilisation du monde rural et, à terme, au désengagement de l'Etat des activités de service ou de production.

b) Contraintes liées au sous-secteur agriculture :

De nombreuses contraintes d'ordre institutionnel, technique et naturel limitent les performances du sous-secteur agriculture. Il s'agit, entres autres :

- De moyens d'intervention du Ministère de l'Agriculture relativement limités tant au niveau des ressources humaines où le vieillissement est très préoccupant, qu'au niveau des infrastructures, des équipements et du budget national au fonctionnement où les dépenses de personnel absorbent les 86 % ;
- Des services d'appui en milieu rural faiblement représentés sur le terrain, malgré la redéfinition du rôle de l'Etat et la proposition d'un nouveau cadre institutionnel pour le développement rural. Le processus de décentralisation en cours n'a pas encore permis de clarifier les rôles et les fonctions des différents services de l'Etat, du secteur privé et des organisations de producteurs ;
- Des outils financiers nécessaires à la modernisation des exploitations agricoles et la promotion des PME/PMI en milieu rural qui font défaut. Le secteur bancaire et financier très réduit limite son concours au seul financement de la campagne annuelle du coton et des besoins de la Cotontchad ;
- Du mauvais état des *infrastructures de transport*, en particulier des pistes rurales ne facilitant pas l'accès des produits aux marchés intérieurs et extérieurs. Sur les 40 000 km de routes et pistes rurales du pays, seul 3 000 km sont praticables en toute saison ;
- *De la taxation des intrants et équipements agricoles jugée très lourde* par les opérateurs du secteur et autres taxes informelles ponctionnées en toute illégalité pénalisant les performances des systèmes de commercialisation et la compétitivité des produits ;
- *De l'extrême vulnérabilité du système productif agricole* aux aléas climatiques et l'archaïsme des techniques et des moyens de production ne permettant pas d'une part, de préserver la fertilité des sols, et d'autre part d'améliorer la productivité des systèmes de production ;

- *De la production vivrière nationale faible et peu diversifiée, avec des rendements pour les céréales représentant moins de la moitié de ceux des pays à niveau de développement similaire ;*
- Du *secteur coton* qui constituait la principale culture de rente et une source de devises importante pour le pays mais qui a du mal à s'ajuster aux contraintes économiques et commerciales internationales.

c) Enjeux et défis :

Les principaux enjeux et défis pour le sous-secteur agriculture sont de pouvoir mettre en valeur l'important potentiel agricole pour résorber le déficit en produits vivriers et garantir la souveraineté alimentaire du pays. Pour ce faire, il faut notamment :

- ✓ Renforcer les capacités de services d'appui, des organisations des producteurs et de petites exploitations familiales ;
- ✓ Sécuriser les productions par la promotion de la maîtrise de l'eau à travers divers types d'aménagements ;
- ✓ Réduire les pertes importantes post-récoltes pour accroître les disponibilités alimentaires ;
- ✓ Améliorer les techniques de transformation post récolte des produits agricoles, le stockage et la commercialisation en créant un environnement attrayant;
- ✓ Améliorer la productivité des cultures porteuses notamment l'ail, l'oignon, l'arachide, les fruits et légumes avec comme objectif l'amélioration des revenus des producteurs par la promotion et la structuration de ces filières et la dynamisation du système d'information sur les marchés ;
- ✓ Promouvoir le développement des services de proximité en appuyant la décentralisation et la responsabilisation des OP ;
- ✓ Relancer les activités de la filière coton et l'amélioration de sa productivité avec la participation des cotonculteurs et de leurs organisations dans le cadre de la COTONTCHAD/SN ;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs du développement agricole (recherche, vulgarisation, organisations des producteurs, ONGs , privés ...)
- ✓ Accompagner les évolutions institutionnelles actuelles (décentralisation) afin d'assurer des services de proximité efficaces aux producteurs;
- ✓ Résorber le déficit en produits vivriers et particulièrement celui en céréales à travers une production céréalière moyenne de 2 300 000T et plus/an par le passage à des rendements du riz de 2 tonnes/ ha actuellement à 3,3T/ha. Ceux des autres céréales de 0,7 T/ha à 0,9 T/ha, et l'amélioration des technologies ;
- ✓ Poursuivre les activités de relance et d'amélioration de la productivité de la filière coton, avec la participation des cotonculteurs et de leurs organisations.

V. LE PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

5.1 Justification du plan quinquennal

Malgré les efforts importants fournis par le Gouvernement ces dernières années dans les différents projets/programmes mis en œuvre en matière d'intensification des productions agricoles à travers les aménagements hydro-agricoles et la fourniture des intrants (semences, engrais et pesticides), l'insécurité alimentaire cyclique persiste toujours ainsi qu'une extrême pauvreté, notamment en milieu rural ; le déficit céréalier demeure encore important comme le montre les données du tableau n° 4.

Cette situation justifie la poursuite, voire le renforcement des efforts actuellement en cours pour accroître la production et la productivité agricole dans un cadre plus structuré et mieux maîtrisé. A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, se basant sur les conclusions et recommandations du FDMR, s'est engagé à élaborer le présent Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad pour la période 2013-2018.

Ce Plan Quinquennal sera élaboré sur la base des orientations stratégiques précisées lors du Forum sur le développement rural et sur des projections basées sur la croissance des besoins de consommations et les évolutions de productions de cinq (5) principales cultures céréalières (pénicillaire, sorgho, berbére, maïs et riz) au cours de cinq (5) prochaines années, période de mise en œuvre du Plan.

Les projections sont faites sur la base de la production moyenne de dix (10) dernières années (2002-2012) de cinq (5) principales cultures céréalières et sur les besoins globaux en céréales évalués en combinant la croissance de consommation (159 kg/pers/an) avec celle de la démographie indexée sur le RGPH 2009 (taux de 3,6 %). Les projections sont faites également en se basant sur les trois (3) scénarii suivants :

- (i) le premier scénario se base sur la déclaration du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Maputo (Mozambique) en 2003, recommandant aux pays africains de consacrer 10 % de leur budget national au développement de l'agriculture pour atteindre un taux de croissance de 6 %. Ce scénario objet du tableau n° 5 ci-après, montre que le déficit céréalier ne pourrait pas être résorbé au cours des cinq (5) années de mise en œuvre du Plan Quinquennal.
- (ii) le second scénario se base sur un accroissement de 15 % du rendement de principales cultures céréalières et un accroissement de 5% des superficies emblavées de ces mêmes cultures; ceci, en référence à la production moyenne des dix (10) dernières années, induit un accroissement de la production de 21%. Ce scénario, objet du tableau n° 7 et du graphique subséquent, permet de résorber le déficit céréalier dès la troisième année de la mise en œuvre du Plan et constitué un excédent de 272.400 tonnes, soit un excédent de 12 %. Les efforts à fournir pour atteindre ce niveau de production nécessiteront une dose d'intensification.
- (iii) le troisième scénario se base sur un accroissement de 10 % du rendement de principales cultures céréalières et un accroissement de 5% des superficies emblavées ; ceci induit un accroissement de la production de 15 %. Ce scénario, objet du tableau n° 6 et du graphique subséquent, permet de résorber le déficit céréalier et même de dégager un excédent d'environ 160 000 tonnes à partir de la quatrième année de mise en œuvre du Plan et 448 816 tonnes à partir de la cinquième année,

Le troisième scénario, qui prévoit une augmentation du rendement de 10 % et permet dès la quatrième année d'avoir une production excédentaire, semble l'option à retenir dans le cadre du Plan. La croissance de la production repose sur une augmentation modérée du rendement (10 %), qui peut être obtenu par une adoption d'itinéraires techniques plus performants et des investissements en matière de maîtrise de l'eau et d'intensification.

**EVOLUTION DES PRODUCTIONS CERELIERES
SUR 10 DERNIERES CAMPAGNES AGRICOLES**

(DE 2002-2003 à 2011-2012)

(Pénicillaire ,sorgho,berbéré,maïs et riz)

Campagnes	Zone sahélienne	Zone soudanienne	Total
02-03	702.914	514.226	1.217.140
03-04	1.039.033	578.306	1.617.339
04-05	632.911	579.994	1.212.905
05-06	1.047.664	495.945	1.543.609
06-07	1.200.062	791.060	1.991.122
07-08	1.239.475	732.560	1.972.035
08-09	1.101.872	676.953	1.778.825
09-10	791.341	783.776	1.575.117
10-11	2.000.598	640.216	2.640.814
11-12	934.241	722.941	1.657.182

TOTAL **17.206.088**

MOYENNE **1.720.609**

EVOLUTION DE LA POPULATION (taux croissance 3,6% par an)

recensement 2009 :	11039873 (RGPH2,2009)
recensement 2010 :	11437308
recensement 2011 :	11849052
recensement 2012 :	12275617
recensement 2013 :	12717540
recensement 2014 :	13175371
recensement 2015 :	13649684
recensement 2016 :	14141073
recensement 2017 :	14650152
recensement 2018 :	15177557

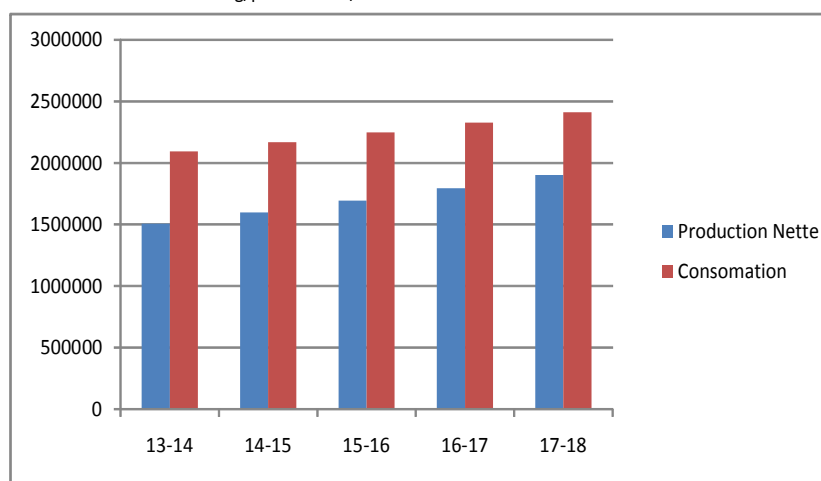
Tableau n° 5

PROJECTION DES PRODUCTIONS SUR LES 5 PROCHAINES CAMPAGNES AGRICOLES (taux 6%)

Campagnes	Total production brute	Pertes et semences	Total production Nette	Consomation	Deficits
13-14	1.823.845	315.525	1.508.320	2094884	- 586.564
14-15	1.933.276	334.457	1.598.819	2170300	- 571.481
15-16	2.049.273	354.524	1.694.748	2248431	- 553.682
16-17	2.172.229	375.796	1.796.433	2329374	- 532.941
17-18	2.302.563	398.343	1.904.219	2413232	- 509.012

pertes 15%, besoins semences 2%, Aliments betails 0,3%, Total 17,3% ,

Norme de consommation : 159 kg/personne et /an



**PREMIERE SIMULATION DE RESORPTION DE DEFICIT
AU TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE
6%**

**EVOLUTION DES PRODUCTIONS CERELIERES
SUR 10 DERNIERES CAMPAGNES AGRICOLES
(DE 2002-2003 à 2011-2012)**

(Pénicillaire ,sorgho,berbéré,maïs et riz)

Campagnes	Zone sahélienne	Zone soudanienne	Total
02-03	702.914	514.226	1.217.140
03-04	1.039.033	578.306	1.617.339
04-05	632.911	579.994	1.212.905
05-06	1.047.664	495.945	1.543.609
06-07	1.200.062	791.060	1.991.122
07-08	1.239.475	732.560	1.972.035
08-09	1.101.872	676.953	1.778.825
09-10	791.341	783.776	1.575.117
10-11	2.000.598	640.216	2.640.814
11-12	934.241	722.941	1.657.182

TOTAL **17.206.088**
MOYENNE **1.720.609**

EVOLUTION DE LA POPULATION (taux croissance 3,6% par an)

recensement 2009 :	11039873 (RGPH2,2009)
recensement 2010 :	11437308
recensement 2011 :	11849052
recensement 2012 :	12275617
recensement 2013 :	12717540
recensement 2014 :	13175371
recensement 2015 :	13649684
recensement 2016 :	14141073
recensement 2017 :	14650152
recensement 2018 :	15177557

**PREMIERE SIMULATION DE RESORPTION DE DEFICIT
AU TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE
15%**

PROJECTION DES PRODUCTIONS SUR LES 5 PROCHAINES CAMPAGNES AGRICOLES (taux 15%)

Campagnes	Total production brute	Pertes et semences	Total production Nette	Consomation	Deficits
13-14	1.978.700	342.315	1.636.385	2094884	- 458.499
14-15	2.275.505	393.662	1.881.843	2170300	- 288.457
15-16	2.616.831	452.712	2.164.119	2248431	- 84.311
16-17	3.009.356	520.619	2.488.737	2329374	159.363
17-18	3.460.759	598.711	2.862.048	2413232	448.816

perles 15%, besoins semences 2%, Aliments betails 0,3%, Total 17,3% ,
Norme de consommation : 159 kg/personne et /an

superficie moyenne estimée(ha)	2492473
production moyenne(t)	1720609
Rendement moyen(kg/ha)	690
taux d'accroissement de rendement	10%
taux d'accroissement de superficie	5%
superficie projetée	2617097
rendement projeté	759
production projetée	1987303
taux d'accroissement de la production (en %)	15

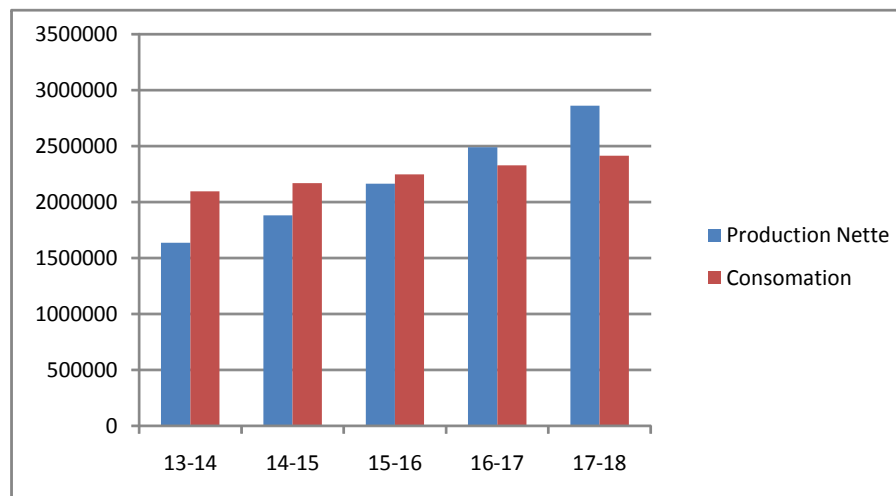


Tableau n° 6

**EVOLUTION DES PRODUCTIONS CERELIERES
SUR 10 DERNIERES CAMPAGNES AGRICOLES**

(DE 2002-2003 à 2011-2012)

(Pénicillaire ,sorgho,berbéré,maïs et riz)

Campagnes	Zone sahélienne	Zone soudanienne	Total
02-03	702.914	514.226	1.217.140
03-04	1.039.033	578.306	1.617.339
04-05	632.911	579.994	1.212.905
05-06	1.047.664	495.945	1.543.609
06-07	1.200.062	791.060	1.991.122
07-08	1.239.475	732.560	1.972.035
08-09	1.101.872	676.953	1.778.825
09-10	791.341	783.776	1.575.117
10-11	2.000.598	640.216	2.640.814
11-12	934.241	722.941	1.657.182

TOTAL **17.206.088**
MOYENNE **1.720.609**

EVOLUTION DE LA POPULATION (taux croissance 3,6% par an)

recensement 2009 :	11039873 (RGPH2,2009)
recensement 2010 :	11437308
recensement 2011 :	11849052
recensement 2012 :	12275617
recensement 2013 :	12717540
recensement 2014 :	13175371
recensement 2015 :	13649684
recensement 2016 :	14141073
recensement 2017 :	14650152
recensement 2018 :	15177557

**PREMIERE SIMULATION DE RESORPTION DE DEFICIT
AU TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE
21%**

PROJECTION DES PRODUCTIONS SUR LES 5 PROCHAINES CAMPAGNES AGRICOLES (taux 21%)

Campagnes	Total production brute	Pertes et semences	Total production Nette	Consomation	Deficits
13-14	2.081.937	360.175	1.721.762	2094884	- 373.122
14-15	2.519.143	435.812	2.083.332	2170300	- 86.968
15-16	3.048.163	527.332	2.520.831	2248431	272.401
16-17	3.688.278	638.072	3.050.206	2329374	720.832
17-18	4.462.816	772.067	3.690.749	2413232	1.277.517

pertes 15%, besoins semences 2%, Aliments betails 0,3%, Total 17,3% ,
Norme de consommation : 159 kg/personne et /an

superficie moyenne estimée(ha)	2492473
production moyenne(t)	1720609
Rendement moyen(kg/ha)	690
taux d'accroissement de rendement	15%
taux d'accroissement de superficie	5%
superficie projetée	2617097
rendement projeté	794
production projetée	2077635
taux d'accroissement de la production (en %)	21

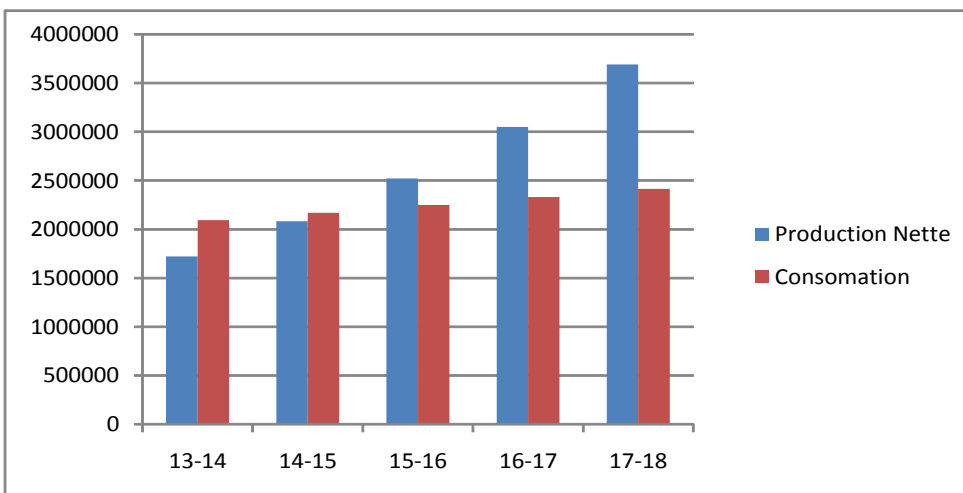


Tableau n° 7

Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie nationale et reste le moteur de développement du pays, malgré l'exploitation du pétrole en 2003.

5.2 Vision et objectifs spécifiques du sous-secteur agriculture

L'émergence du secteur pétrolier au Tchad a offert de grandes opportunités de diversification et de développement à tous les secteurs de croissance. Mais le pétrole n'étant pas une ressource pérenne, il ne peut garantir de manière durable le développement économique du pays et la satisfaction des besoins importants des populations tchadiennes.

Face à ces enjeux, la vision du Tchad, à l'horizon 2015 et au-delà, préconise l'orientation des efforts d'investissement vers le secteur agricole et pastoral qui dispose d'un important potentiel de développement pouvant assurer l'émergence d'une économie diversifiée et compétitive et garantir au pays une croissance durable. Cette vision est corroborée par les engagements pris par les plus hautes autorités nationales en 2011, visant à consacrer les efforts d'investissements au cours des trois prochaines années au secteur rural afin d'aboutir à la souveraineté alimentaire du pays.

Cette vision, réaffirmée lors du Forum national sur le développement du monde rural tenu du 24 au 27 janvier 2012, cadre parfaitement avec les engagements internationaux du pays, notamment le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition.

La matérialisation de cette vision s'appuie sur les objectifs spécifiques suivants : (i) accroître durablement la production et la productivité agricole, (ii) favoriser l'accès des producteurs aux intrants et matériels agricoles, (iii) améliorer les conditions d'accès aux denrées alimentaires des groupes les plus vulnérables, (iv) renforcer les capacités des OP et des services d'appui et (v) promouvoir les filières agricoles porteuses.

En résumé, on retiendra ce qui suit :

Les objectifs globaux de la politique agricole sont d'assurer la sécurité alimentaire et plus concrètement la souveraineté alimentaire à l'horizon 2018 et de contribuer à la croissance de l'économie nationale par une forte augmentation des productions agricoles et une amélioration de la productivité.

Les objectifs primordiaux du plan seraient donc d'accroître les disponibilités céréalières (base de l'alimentation de la population tchadienne) et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie;

5.3 Approche méthodologique et conception du plan

Le processus d'élaboration du Plan quinquennal, est une initiative du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation appuyée par la FAO. Il vise à faciliter l'internalisation des actes du Forum national sur le Développement du Monde Rural (FDMR) et du Plan Stratégique de Développement (Thématique Agriculture). Le plan quinquennal est élaboré sur une base participative, en associant à tous les stades du processus de son élaboration les acteurs (publics ou privés) concernés autour des thématiques fondamentales de l'agriculture

tchadienne à travers des concertations au niveau des Directions Techniques Centrales du MAI, des Institutions et projets sous-tutelles du MAI (ITRAD, ONDR, SODELAC, ANLA, Point Focal PDDAA, Coordonnateur PNSA, Coordonnateur PAPAT, Coordonnateur de la Cellule du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Rapide (SISA/SAP)), des Organisations des Producteurs (CNCPR), de certains services extérieurs au MAI (Direction Générale du Budget, Secrétariat Général du Ministère des Micro crédits, Secrétariat Permanent du PAMFIP).

Le document du plan quinquennal est le fruit d'un processus soutenu et interne au MAI ; ce processus démarré en Février 2013 a été conduit par l'expertise nationale appuyée par une expertise internationale à travers l'organisation de plusieurs réunions avec une équipe de supervision créée dans ce cadre. Enfin, deux ateliers ont été organisés : le premier pour la restitution des documents du «draft » zéro les 12 et 13 mars 2013 à Darda et le second pour la pré-validation du «draft » 1 les 21 et 22 mars 2013 à Dandi.

5.4 Axes prioritaires d'intervention

L'atteinte des objectifs sus-énumérés passe nécessairement par des interventions dans les cinq (5) domaines prioritaires ci-après :

- la maîtrise et la gestion de l'eau;
- l'intensification et la diversification des productions agricoles;
- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires;
- le renforcement des capacités des services et des Organisations des Producteurs (OP),
et
- l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

ENCADRE AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

La maîtrise et la gestion de l'eau : il s'agit de valoriser les eaux de surface (cours d'eau temporaires et permanents) , ainsi que les eaux souterraines à travers des aménagements hydro-agricoles qui consistent d'une part, à réaliser une mise en valeur des petits périmètres irrigués le long des fleuves Chari et Logone, d'autre part à endiguer puis stocker les eaux de ruissellement et aménager les bassins versants des cours d'eaux , les bas fonds et les ouadis. Ces aménagements concernent également la mise en valeur des nouvelles terres et la réhabilitation des anciens périmètres (grands et petits périmètres). Un vaste programme d'aménagement de 20 000 ha a été lancé en 2010 et doit se poursuivre par l'aménagement d'au moins 4.000 ha par an.

L'intensification et la diversification des productions agricoles: L'intensification vise d'une part à améliorer la productivité des principales cultures en facilitant l'accès des producteurs aux principaux facteurs de production, notamment aux intrants (engrais, semences et produits phytosanitaires.) et aux équipements agricoles. Les actions dans ce domaine en cours dans le cadre du PNSA depuis 2010, seront poursuivies et renforcées.

En ce qui concerne la diversification, une attention particulière sera accordée au développement des plantes à racines et tubercules et à la promotion des cultures maraîchères et de l'arboriculture fruitière, par la création de centres de production du matériel végétal amélioré et d'approvisionnement des intrants maraîchers.

La sécurisation de la situation alimentaire: Elle est fondée pour l'essentiel sur un dispositif comprenant (i) un système de prévention et d'alerte précoce, chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle et (ii) un stock national de sécurité alimentaire, constitué principalement de céréales, destiné aux interventions d'urgence en cas de crises alimentaires et nutritionnelles.

Le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte précoce du Tchad, dont les principaux organes sont le Système d'Alerte Précoce (SAP) et le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) et ses démembrements qui sont les CRA au niveau des Régions, les CDA au niveau des Départements et les CLA dans les Sous-préfectures, rencontre d'énormes difficultés dans la collecte et la remontée des données. Il y a un besoin réel de renforcement des capacités des services de production des données de base, pour que les activités d'enquête agricole et de suivi des marchés de céréales et du bétail, bases du système d'information sur la sécurité alimentaire, puissent se rétablir et fonctionner.

Pour ce qui concerne le stock national de sécurité alimentaire, dont la constitution et la gestion sont confiées à l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), son niveau actuel de 35.000 tonnes environ est de loin inférieur au volume recommandé. L'objectif de le porter à 50.000 tonnes (voire 100.000 tonnes), tout en renforçant les capacités de l'ONASA et en développant le stockage communautaire par la promotion des greniers villageois, constitue un niveau optimal permettant d'intervenir en cas de crises alimentaires avec plus d'efficacité. Il s'agit aussi d'améliorer les capacités de conservation et de transformation des productions végétales à travers l'introduction de technologies adaptées et facilement maîtrisables par les bénéficiaires.

L'appui aux structures d'appui à la production: Les structures d'appui à la production (vulgarisation, recherche et formation rurale) qui ont un rôle important à jouer dans l'amélioration de la production, verront leurs capacités renforcées. Pour la vulgarisation, il s'agit d'assurer une meilleure couverture du taux d'encadrement qui est actuellement de 16,8% par le recrutement de 150 conseillers agricoles par an.

La recherche se fixe comme mission de mettre à la disposition des ruraux des techniques et technologies adéquates et pertinentes à moindre coût permettant la maximalisation des productions agricoles en quantité et en qualité. Enfin, la formation dotera les agents et les producteurs des connaissances et outils nécessaires et adaptés leur permettant d'être à la hauteur des défis qui se posent à l'agriculture tchadienne.

La promotion des filières agricoles: Une attention particulière est accordée au développement des filières agricoles porteuses. Il s'agit de développer la chaîne de valeur des cultures pour leur donner une valeur ajoutée. Ainsi, le gouvernement entend, dans sa politique agricole, promouvoir les filières des céréales (riz et maïs), des oléagineux (sésame, arachide), des plantes maraîchères (oignon, ail), des plantes à racines et tubercules, des fruits et légumes et enfin médicinales en collaboration avec les Ministères du Commerce et de la Santé (notamment la spiruline ou algue bleue, la nigelle ou Kamoune en langue locale).

5.5 Résultats attendus

Les résultats attendus à travers la mise en œuvre du plan quinquennal sont :

- 1- La valorisation des eaux de surface et des eaux souterraines est effective
- 2- La productivité des principales cultures est améliorée
- 3- La diversification agricole est effective à travers la création des centres de production du matériel végétal amélioré et d'approvisionnement des intrants maraîchers
- 4- Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires revu est opérationnel
- 5- Les capacités opérationnelles des structures d'appui à la production sont renforcées
- 6- La chaîne de valeur des cultures pour leur donner une valeur ajoutée est développée

5.6 Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du plan quinquennal sont :

- les exploitations familiales, particulièrement les femmes et les jeunes (chefs de famille ou chef d'exploitation et bénéficiant de terres agricoles) et les exploitants à base communautaire ou associative dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales. L'augmentation du nombre des femmes (chefs de famille ou chef d'exploitation) et de la pauvreté parmi les femmes illustre un changement dans le rôle de la femme au sein de la famille tchadienne dans ces dernières années. Tenant compte des responsabilités accrues prises par les femmes dans le processus de gestion de l'économie familiale, leur participation au développement économique du pays est de plus en plus prépondérante. Paradoxalement, cette augmentation de responsabilité n'est pas accompagnée des transformations positives attendues dans le statut social et au niveau des conditions de vie des femmes.
- Les élèves du préscolaire et du primaire, les associations de parents d'élèves et le corps enseignant : D'une manière générale, la sécurité alimentaire est corrélée avec la situation éducative des ménages. Il s'agira de promouvoir l'éducation de la communauté scolaire, en combinant l'aspect productif avec l'aspect éducatif.
- les petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires : Le secteur agro-alimentaire est peu développé et la transformation artisanale se fait avec une technologie rudimentaire.
- les organisations de producteurs et leurs associations faîtières. Le développement d'organisations d'aide à la production, au traitement et à la commercialisation des produits agricoles/élevage et forestiers pour améliorer les conditions et la qualité de vie des familles des communautés agricoles de manière durable est une nécessité pour la modernisation du secteur agricole (Agriculture, Pêches, Elevage et Forêts).

- les institutions publiques (services agricoles et ruraux). Le renforcement de capacités des structures de recherche/développement, de formation et de vulgarisation est nécessaire pour bien accompagner la transformation graduelle du monde rural.
- les ONG partenaires (plus proches des producteurs) doivent également être soutenues pour accompagner, suivre et contrôler les différentes actions de développement agricole et rural en cours sur le terrain. Les ONG sont en effet d'une grande importance pour le Tchad, à cause principalement des activités qu'elles mettent en œuvre dans le monde rural. Néanmoins, l'État devra enregistrer toutes les ONG et prendre en charge la coordination et le contrôle de leurs activités.

Enfin, le développement de l'agriculture et des activités intra et extra communautaires grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux grâce aux effets multiplicateurs de l'accroissement des revenus agricoles.

A ces principaux bénéficiaires énumérés ci-dessus, il faut ajouter les différentes institutions d'appui et de vulgarisation décentralisées, les agents des autres ministères concernés par le secteur rural et les opérateurs privés tels que les fournisseurs d'intrants, les négociants/commerçants des produits agricoles et l'ensemble des consommateurs tchadiens.

5.7 Durée et Localisation

Le plan quinquennal sera réalisé sur une durée de **cinq campagnes agricoles (2013 à 2018)** selon une approche programme articulée sur deux phases (3ans et 2 ans) en utilisant les structures nationales décentralisées. Il s'agit de couvrir l'ensemble du pays au bout d'une période de cinq ans mais de réaliser un programme triennal dans une première phase, vérifiable chaque année dans les communautés rurales. Les actions viseront surtout dans la première phase de 3 ans de l'exécution du plan quinquennal, à relancer la production vivrière dans toutes les zones à fortes potentialités à travers la poursuite des aménagements hydro agricoles et l'amélioration de la productivité des cultures par l'intensification et la diversification agricoles ainsi que la modernisation et la professionnalisation du sous-secteur agriculture.

Les deux dernières années seront consacrées à la consolidation des mesures d'accompagnement engagées dans la première phase, à savoir l'accompagnement et l'encadrement des producteurs, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses, l'accroissement de la valeur ajoutée par des dispositifs d'accompagnement des promoteurs dans la transformation des produits alimentaires.

5.8 Contenu du plan quinquennal

Le Plan quinquennal dont l'objectif ci-avant met l'accent sur la nécessité **d'accroître les disponibilités céréalières et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie** se composera d'activités qui sont synthétisées et regroupées en 22 composantes à travers les 5 axes prioritaires suivants :

- **Axe prioritaire 1** : Maitrise et Gestion de l'eau
 - Composante 1.1 : Accroissement des aménagements pour les cultures de décrue et pluviales ;
 - Composante 1.2 : Accroissement des aménagements pour la riziculture ;
 - Composante 1.3 : Développement de la petite irrigation ;
 - Composante 1.4 : Relance des grands aménagements ;

- **Axe prioritaire 2** : Intensification et Diversification des productions agricoles
 - Composante 2.1 : Restauration de la fertilité des sols ;
 - Composante 2.2 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières ;
 - Composante 2.3 : Poursuite et Renforcement de la mécanisation/motorisation agricole ;
 - Composante 2.4 : Développement de la production des plantes à racines et tubercules ;
 - Composante 2.5 : Développement de l'agriculture périurbaine ;
 - Composante 2.6 : Transformation, Conservation et Commercialisation des produits d'origine végétale ;

- **Axe prioritaire 3** : Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires
 - Composante 3.1 : Renforcement du cadre institutionnel existant ;
 - Composante 3.2 : Renforcement des capacités opérationnelles des structures de collecte, de traitement et de diffusion des données primaires ;
 - Composante 3.3 : Réalisation du recensement général de l'agriculture ;
 - Composante 3.4 : Renforcement des capacités de stockage ;

- **Axe prioritaire 4** : Renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs (OP)
 - Composante 4.1 : Appui au renforcement des capacités des institutions de recherche et des services de conseil agricole ;
 - Composante 4.2 : Appui au renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ;
 - Composante 4.3 : Appui au renforcement des capacités des acteurs du secteur privés ;

- **Axe prioritaire 5** : Appui à la promotion des filières agricoles porteuses
 - Composante 5.1 : Promotion des filières agricoles porteuses ;
 - Composante 5.2 : Relance de la production cotonnière ;
 - Composante 5.3 : Amélioration du système d'information sur les marchés des produits agricoles ;
 - Composante 5.4 : Facilitation de l'accès des opérateurs au marché extérieur ;
 - Composante 5.5 : Accès des acteurs au financement

La présentation synoptique du Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture reproduite au tableau **en annexe 1** donne une claire vision synthétique du contenu de ce plan. Le cadre logique du plan quinquennal avec les différents indicateurs figure aussi **en annexe2**.

Par ailleurs, des projets en phase terminale mais dont les actions se poursuivent encore ou des projets en cours de démarrage ou non, ont été répertoriés et la cohérence avec les activités prévues dans le plan quinquennal ont été mises en évidence à travers le tableau N°8 ci-dessous :

Tableau N°8 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS CONCERNES

Titre du projet	Financement	Zone d'intervention et période	Référence à l'axe et composante du plan quinquennal	Observations
1-Projet de Gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne	20,4 millions UC soit 15 759 millions FCFA (29% FAD, 29% BADEA, 30% BID)	15 départements (Kabia, Mayo Dallah, et Lac Léré non pris en compte) (2005-2014)	A 1 (C11 et C12), A2 (C21 et C22), A4 (C41 et C42)	Financement complémentaire de 9,57 milliards FCA pour la période 2010-2014 pour la poursuite des activités
2-Projet d'Appui à la filière Coton textile dans 4 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad)	4 198 millions FCFA	Zone soudanienne cotonnière du sud du Tchad (Logone Oriental, et Logone Occidentale, Moyen Chari, Mayo Kebbi et Tandjilé. 5 ans (2007-2011))	A5 (C52), A2 (C26), A4 (C41 et C42)	Actions se poursuivent dans le cadre de la relance de la culture cotonnière sur financement du Gouvernement Tchadien
3-Projet Gestion des eaux de ruissellement dans le Tchad sahélien	4 milliards FCFA (financement Suisse)	Régions du Wadi Fira et de l'Ennedi 3 ans (août 2012-juillet 2015)	A1 (C13), A4 (C42 et C43)	Début d'exécution 2012 et les activités se poursuivent
4-Projet de développement de la région de Guera (PADER-G) Extension du PADER-G à d'autres régions	20,1 millions de dollars soit 10,33 milliards FCFA² (financement FIDA)	Guera 5 ans Guéra, Chari Baguirmi, Batha et Hajar -lamis	A1 (C14), A2 (C21 et C26)	Démarrage 2012 En cours de négociation
5-Projet d'urgence d'Appui à la Production Agricole au Tchad (PAPAT)	34,2 millions de dollars soit 17,58 milliards FCFA³ (financement BM)	Khonem pour les actions d'urgence ; Sila, Guera, Salamat, Moyen Chari et Mandoul pour l'appui à la production 4 ans (janvier 2013 à déc. 2016)	A2 (C21, C22 et C26) et A4 (C41 et C42)	Démarrage en janvier 2013
6-Projet de développement de la riziculture irriguée dans la plaine du Chari-Logone	44, 084 millions de dollars soit 22,66 milliards FCFA⁴ (Contribution BID) Montant complémentaire négocié avec BAD	4 régions : Logone Occidental, Mayo Kebi Est et Tandjilé dans la partie soudanienne et Chari-Baguirmi dans la partie sahélienne	A1 (C14), A2 (C22, C23 et C26), A4 (C41, C42), A5 (C55)	Début démarrage 2013
7-Projet d'aménagement hydro agricole de Djarmaya	44,2 milliards FCFA dont environ 17	Périmètre agricole de 3 000 ha à Djarmaya 3 ans (2013-2015)	A1 (C14), A3 (C34)	Début démarrage 2013 par SOGEA-SATOM

² 1\$US=514 FCFA (Janvier 2012)

³ Idem qu'au point 4

⁴ Idem qu'au point 4

	milliards FCFA recherchés (financement Tchad)			
8-Projet d'appui à la mise en place d'un système d'information durable sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP) au Tchad	4,5millions d'Euros soit 2,95 milliards FCFA⁵ (financement UE)	Tout le territoire du Tchad 4 ans (2013-2016)	A3 (C31)	Démarrage imminent
9-Projet Recensement général de l'agriculture	3 394 millions FCFA dont 1,2 milliards acquis sur Budget national et différence (2,2 milliards environ) à rechercher	Tout le territoire 3,5 ans (juillet 2013-déc. 2016)	A3 (C33)	Démarrage imminent
10-ISFD Sustainable Villages Programme in Chad (Programme de villages durables au Tchad)	22,1 millions de dollars dont environ 6,2 millions de dollars soit 3,18 milliards FCFA⁶ pour l'agriculture et l'élevage (financement BID)	79 villages dans la Région du Salamat 5 ans (2012-2016)	A2 (C22, C23, C25 et C26), A4 (C43), A5 (C55)	Début d'exécution
11-Projet de petite irrigation villageoise	29 198 millions FCFA	Zone du Chari-Logone, Zone sahélienne intermédiaire et Zone saharienne 5ans	A1 (C13) et A2 (C22 et 23) et A4 (C41)	Recherche de financement ; date de démarrage indéterminé
12-PARSAT	27,2 millions de dollars			A compléter
13-Elaboration d'une politique nationale semencière	(financement PCT/FAO)	Niveau National	A2 (C22)	En cours de formulation ; mise en œuvre à partir de 2013
14- Projet de développement du secteur semencier				Initié par la BAD ; projet resté sans suite
15-Projet d'acquisition de 1000 tracteurs	17 milliards FCFA	Tout le territoire progressivement	A2 (C23)	Budget disponible 8 milliards ; budget demandé 9 milliards
16-Plate forme de fourniture d'engrais (FROTISOL)	Financement demandé 28,250 milliards FCFA	Tout le territoire	A2 (C22)	-coût subventionné de cession : 24 milliards FCFA -estimation prise en charge par l'Etat pour le transport : 4,250 milliards FCFA

D'autres idées de projets complémentaires ont été élaborées dans l'esprit de renforcer ou de prolonger les actions projetées dans le plan quinquennal ; ils permettront de susciter éventuellement un intérêt immédiat des bailleurs de fonds potentiels qui pourront alors

⁵ 1€=656 FCFA

⁶ 1\$=514 FCFA

mobiliser les moyens nécessaires pour les études de faisabilité plus approfondies. Il s'agit des projets suivants :

- 1- Projet d'aménagements hydro-agricoles dans les polders (**réf. axe 1**)
- 2- Projet de développement du secteur semencier (**réf. axe 2**)
- 3- Projet de restauration de la fertilité des sols (**réf. axe 2**)
- 4- Projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole (**réf. axes 3 et 4**)
- 5- Projet d'appui à l'entreprenariat agricole des femmes et de jeunes en milieu rural (**réf. axes 2, 4 et 5**)
- 6- Projet de développement complémentaire de 10 villages du Millénaire (**réf. axes 1,2 et 4**).

Les fiches détaillées de ces différents projets figurent à l'**annexe 6**.

Des études importantes à mener au cours de la mise en œuvre du plan quinquennal sont également planifiées (à savoir : (i) Etude de faisabilité des aménagements en maîtrise totale de l'eau pour un montant de 2 milliards de FCFA déjà disponible et (ii) Etude sur les coûts de production des principales cultures vivrières au Tchad dont la première phase concernant l'entente sur les éléments du coût a été réalisée).

Enfin, les axes prioritaires d'intervention en rapport avec les composantes et les projets d'investissement du plan sont résumés à travers le **tableau N°9** ci-dessous :

Tableau N°9 : Axes prioritaires d'intervention et composantes du plan quinquennal

Axes prioritaires / Composantes	Axe 1 : Maîtrise et Gestion de l'eau	Axe 2 : Intensification et Diversification des productions agricoles	Axe 3 : Prévention et Gestion des crises alimentaires	Axe 4 : Renforcement des capacités des services d'appui technique et des OP	Axe 5 : Appui à la promotion des filières porteuses
Composante 1.1	A1C11 : Projet 1				
Composante 1.2					
Composante 1.3	A1C13 :Projet 6				
Composante 1.4					
Composante 2.1		A2C21 :Projet 3 et Projet 6			
Composante 2.2		A2C22 :Projet 2			
Composante 2.3					
Composante 2.4					
Composante 2.5					
Composante 2.6		A2C26 :Projet 5			

Composante 3.1					
Composante 3.2					
Composante 3.3			A3C34 :Projet4		
Composante 3.4					
Composante 4.1				A4C41 à C44 : Projet 4	
Composante 4.2				A4C42 :Projet 6	
Composante 4.3				A4(C42 et C43) :Projet 5	
Composante 4.4					
Composante 5.1					
Composante 5.2					
Composante 5.3					
Composante 5.4					
Composante 5.5					A5C55 :Projet 5

Légendes: A=Axe prioritaire; C=Composante. Ainsi par exemple lire **A3C34** indique la liaison de l'axe A3 avec la composante C34 ; il en découle le projet 4 : Projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole (ici il s'agit de l'ONASA par exemple)

VI. LES COMPOSANTES DU PLAN QUINQUENNAL

La description détaillée de chaque composante par axe prioritaire du plan quinquennal est reprise à l'**annexe 3**. Chaque composante du plan comprend : le contexte et la justification, les volets/résultats, les actions à mener, les bénéficiaires, la stratégie de mise en œuvre et les coûts.

Note Explicative sur le calcul des coûts détaillés du plan quinquennal

Le Plan quinquennal de développement de l'Agriculture, répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Le plan permettra aussi d'entreprendre les actions visant l'augmentation de la production vivrière de base et l'amélioration du système de commercialisation, limitant de ce fait les importations des denrées alimentaires. C'est en tenant compte de ces aspects que le travail a été fait.

Considérations générales sur les coûts

Les coûts des actions, à mettre en œuvre pour une période de 5 ans, ont été déterminés sur la base : (i) des référentiels technico-économiques fournis par les Directions Techniques et les Institutions sous-tutelles du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI) ; (ii) des

actions dans les projets en cours ou études récentes réalisées au niveau du MAI et (iii) ajustés au besoin en fonction de la capacité d'absorption des crédits par les institutions parties prenantes sur la période d'exécution du plan et du niveau d'organisation des acteurs.

Les activités du Plan Quinquennal découlant des objectifs spécifiques et axes prioritaires du Plan National de Développement (Thématique Agriculture) ont été conçues de manière plus pragmatique au regard de ce qui est faisable dans le contexte socioéconomique et politique actuel du pays et de la forte volonté politique du chef de l'Etat de consacrer les trois premières années de son mandat actuel au développement du monde rural pour viser à terme la souveraineté alimentaire du Tchad.

Détails des coûts

Dans les différentes composantes, il sera développé des activités dont certaines seront amplifiées et prolongées à travers des projets complémentaires à valeur ajoutée au plan national et correspondant aux axes prioritaires retenus. Toutes les activités seront menées dans une vision de synergie et de complémentarité des actions en cours dans les différentes régions.

Les éléments évalués pour l'opérationnalisation des activités étaient :

- 1) Ressources humaines nécessaires ;
- 2) Matériels et équipements nécessaires ;
- 3) Moyens logistiques nécessaires ;
- 4) Autres

En ce qui concerne les projets complémentaires d'investissement identifiés, à savoir :

- 1-Projet d'aménagements hydro-agricoles dans les polders (**réf. axe 1**)
- 2-Projet de développement du secteur semencier (**réf. axe 2**)
- 3-Projet de restauration de la fertilité des sols (**réf. axe 2**)
- 4-Projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole (**réf. axes 3 et 4**)
- 5-Projet d'appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et de jeunes en milieu rural (**réf. axes 2, 4 et 5**)
- 6-Projet de développement complémentaire de 10 villages du Millénaire (**réf. axes 1,2 et 4**),

le calcul du coût des intrants et des équipements a été fait sur la base des prix du marché international et des projets en cours d'exécution.

En ce qui concerne les formations et l'élaboration de petites études, les coûts ont été déterminés en se référant aux pratiques dans les projets en cours d'exécution.

Sur la base de ces éléments, les coûts minima pour la réalisation des activités, résultats de chaque composante du plan ont été calculés globalement. Enfin, l'éclatement des coûts par année est fait en prenant en compte le financement inscrit en 2013 au budget national alloué au MAI. Une clé de répartition suivante pour les différentes années est aussi appliquée : 15% en première année ; 20% en deuxième année ; 40% en troisième année ; 15% en quatrième année et 10% en cinquième année. Il sera aussi pris en compte un coefficient de réduction ramenant le fonctionnement des institutions à 30% et les investissements à 70% du coût total de l'activité considérée.

VII. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL

Coût du plan

Le coût total du plan est estimé à environ **1026 milliards de FCFA (sans les imprévus physiques et financiers)** pour une période indicative de 5 ans (cf. tableaux en annexes 4 et 5 pour le tableau intitulé coûts détaillés des composantes par axes prioritaires du plan quinquennal et le tableau résumé des coûts). Il peut être amené à varier conformément aux négociations avec les partenaires potentiels intéressés au financement.

Financement du plan

Bien que la lettre de cadrage ait alloué au MAI une allocation budgétaire en 2012 nettement supérieure à celle de l'année 2011 (76 milliards FCFA contre 45,443 milliards FCFA), celle-ci demeure de loin inférieure aux besoins de financement d'activités du plan quinquennal.

En effet, compte tenu de la persistance de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le Plan Quinquennal constitue une priorité devant laquelle le Gouvernement devra mobiliser des fonds nécessaires pour sa mise en œuvre afin de prétendre atteindre d'ici à l'horizon 2018 les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la faim et la réduction de la pauvreté.

Dans ce cadre, il sied de relever cependant, quelques contraintes majeures qui expliquent la variation des enveloppes budgétaires sectorielles en général et celles allouées au secteur rural en particulier de 2005 à 2010⁷. Il s'agit de :

- la faible mobilisation des ressources internes et externes exacerbée par les effets de la crise financière internationale;
- la rigidité de la capacité d'absorption des ressources extérieures, entraînant un faible taux d'exécution physique et financière des projets et programmes financés par les partenaires au développement;
- la persistance des rigidités structurelles dont notamment, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ou des privatisations qui limitent la mobilisation optimale des ressources tant internes qu'externes, de même que la productivité et la compétitivité des entreprises (coût élevé des facteurs de production);

A la lumière de ces contraintes encore pendantes, il est retenu en ce qui concerne la contribution du Gouvernement, un taux de l'ordre de 10% comme engagement minimal pour les cinq années du plan en tenant compte toutefois des forces et opportunités ci-après :

- Les engagements politiques du Chef de l'Etat, d'accorder une attention toute particulière au secteur du développement rural auquel il consacra les trois premières années de son mandat actuel ;
- Les perspectives favorables basées sur les hypothèses optimistes du cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen terme : 2011-2015 qui prévoit une croissance du PIB, ainsi qu'une allocation efficiente des

⁷ 25% en 2005, 21% en 2006, 6% en 2007, 6% en 2008, 8% en 2009 et 11% en 2010

- ressources publiques basée, désormais, sur les programmes d'actions prioritaires et la gestion axée sur les résultats ;
- Le maintien du respect des engagements internationaux dont l'engagement de MAPUTO (2003) échu en 2008, recommandant aux Etats de consacrer à leurs secteurs agricole et rural au moins 10% des ressources budgétaires ;

Vu l'ampleur du défi à relever et son importance pour l'avenir du pays, le financement du plan quinquennal tiendra compte du cadrage macroéconomique et du budget pluriannuel alloué au MAI ; le gap de financement sera recherché auprès des PTFs sur la base des procédures habituelles (concertations sectorielles bilatérales ou multilatérales, requêtes de financement, table ronde des bailleurs de fonds).

VIII. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN

Dans un souci d'harmonisation, le schéma de mise en œuvre sera calqué sur les projets en cours de démarrage au MAI. Plus spécifiquement, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du Plan s'inscrit dans le cadre général du suivi de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté adoptée par le pays et devient un cadre permanent de suivi de la stratégie du sous-secteur agriculture. Le mécanisme répondra aux principes suivants :

- une participation effective des acteurs des secteurs public, privé et associatif, avec une attention particulière sur les couches vulnérables (femmes, jeunes) dans la programmation, le suivi et l'évaluation des interventions ;
- un développement de complémentarités et de synergies entre programmes/projets et secteurs à chaque échelon administratif, à travers notamment les organes de concertations existantes (Structure en charge du suivi-évaluation au sein du MAI, Comité régional d'action, Comité départemental d'action, Comité local d'action avec leur comités techniques respectifs);

La coordination du mécanisme se situera au niveau des entités décentralisées : Sous-préfectorales, Départementales, Régionales et Nationales (SG du MAI) ; ce qui permettra l'inscription du mécanisme de mise en œuvre et de suivi du Plan dans le processus de décentralisation et de le rapprocher ainsi des populations. Les collectivités territoriales feront appel selon les cas et selon la disponibilité de l'expertise demandée, aux services déconcentrés de l'Etat, aux ONG, OP, entreprises et bureaux d'études privés pour des appuis et conseils.

La structure de suivi à ces échelons s'appuiera, au plan technique, sur les techniciens du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, des services déconcentrés de l'agriculture et des représentants des organisations professionnelles agricoles.

Au niveau national, le Plan sera endossé sur les structures de coordination existantes en renforçant leurs capacités conformément aux composantes retenues dans le cadre du Plan.

Le suivi-évaluation portera sur les trois domaines suivants :

- Le suivi participatif devra permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comportera quatre niveaux que sont le niveau sous-préfectoral, le niveau départemental, le niveau régional et le niveau national (MAI).

- Le suivi d'impact portera sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspect genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l'environnement.
- Le suivi d'exécution concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées ; il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

La production des rapports et l'exécution des différentes revues : La périodicité des rapports de suivi sera semestrielle et annuelle. Il y aura également une revue à mi-parcours à la fin de l'année 3 de la mise en œuvre du plan pour procéder à des réajustements jugés nécessaires ; une évaluation externe à la fin de la période d'exécution du Plan est également envisagée.

IX. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Les contraintes exogènes qu'il faut surveiller pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre du Plan Quinquennal sont les suivantes :

- **Une insuffisance de ressources financières et matérielles.** L'insuffisance des ressources financières pourra limiter sinon nuire à la mise en œuvre adéquate des actions ciblées. Il est recommandé ici de tenir compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale dans tout le processus de préparation, d'arbitrage et d'allocation budgétaire au sein du Gouvernement. Il en est de même dans la mobilisation et la répartition des ressources extérieures.
- **Faibles compétences et gestion irrationnelle des ressources humaines.** L'utilisation d'un staff techniquement peu formé et mal outillé dans la gestion administrative, technique et financière des projets agricoles peut constituer un facteur limitant des performances attendues. Le vieillissement et le départ à la retraite du personnel d'encadrement à la base pourraient constituer un sérieux handicap dans la mise en œuvre, l'animation et le suivi du plan, si un renouvellement dudit personnel n'est pas assuré dans l'immédiat. Dans tous les cas, le renforcement des capacités opérationnelles de ce personnel s'avère indispensable tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- **Possible manque de qualification des prestataires de services.** Les prestataires de service qui seront retenus pour l'exécution de certaines activités et n'ayant pas de qualification suffisante, peuvent être à la base de la contre performance du plan.
- **La non implication effective des acteurs et la non appropriation du plan par les bénéficiaires.** La réussite du Plan Quinquennal est conditionnée non seulement par l'implication effective des acteurs dans la planification des activités, mais aussi et surtout par son appropriation par les bénéficiaires ; cela augmenterait les chances d'atteindre les objectifs fixés et assurer la durabilité du plan.
- **Des aléas climatiques imprévisibles.** Les perturbations climatiques se révèlent toujours imprévisibles et influencent les résultats des campagnes agricoles. Elles entraînent soit des retards de semis, soit des arrêts précoces des pluies suivis de récoltes insignifiantes, soit des inondations, soit la recrudescence de maladies et ravageurs des cultures. Le renforcement de l'ensemble du système d'information en

général et du dispositif du système d'alerte précoce en particulier, constituerait une bonne mesure d'atténuation et de prévention de ces risques.

- **Les risques liés au foncier sont réels avec la superposition du droit coutumier avec le droit positif.** La mise en valeur des terres va raviver les contradictions foncières et favoriser la tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer.

D'autres risques réels pour le développement de l'agriculture sont : le morcellement des exploitations agricoles familiales (qui les rend non viables), l'accaparement des terres à des fins non agricoles, la surexploitation des terres en particulier et des ressources naturelles en général.

- **Une insuffisance ou un relâchement de sensibilisation et de prévention/protection** sur la pandémie du VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose.

Au plan institutionnel, les risques peuvent être liés à la gouvernance du secteur rural. Le manque ou la faiblesse de coordination des interventions dans le secteur rural, au sein du MAI et entre les ministères intervenant dans le sous-secteur agriculture d'une part, et les autres ministères et intervenants d'autre part (PTF, ONG, OP, etc.) a pour conséquences un émiettement des centres de responsabilité et un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières.

Face à tous ces risques, des mesures d'atténuation existent et portent sur: (i) la forte volonté du Gouvernement de retenir l'agriculture et le développement rural parmi les secteurs prioritaires d'investissement ; (ii) la redynamisation des activités du système d'informations d'alerte précoce dans la prévention et la gestion des crises alimentaires et (iii) le renforcement des capacités opérationnelles de tous les acteurs du sous-secteur agriculture qui sera poursuivi pendant toute la durée d'exécution du plan quinquennal.

X. REFORMES DE POLITIQUE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures préalables à mettre en œuvre pour faciliter la bonne exécution du Plan et lui créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire, voire de souveraineté alimentaire concernent: i) les mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur et ii) les mesures visant à rendre l'environnement favorable à la production agricole.

Mesures incitatives.

Les mesures incitatives que le Gouvernement peut préconiser sont nombreuses, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- Envisager des allègements fiscaux et des dispositions douanières favorables à l'importation des intrants et équipements d'agriculture (engrais, semences améliorées, plants, produits phytosanitaires, petit outillage agricole, tracteurs, charrues, motopompes etc.) pour favoriser une intensification et une modernisation progressive de l'agriculture. Ces mesures sont susceptibles d'inciter les opérateurs privés à exercer les fonctions de distributeurs d'intrants, d'outillage et des équipements. Cette activité fait aujourd'hui largement défaut dans les campagnes.
- Soutenir les services d'appui et d'encadrement des producteurs (vulgarisation, formation, recherche) en renforçant leurs effectifs, en assurant leur formation et en les dotant de moyens d'intervention efficaces. Ce soutien a pour avantage la mise à

disposition d'un encadrement de qualité aux producteurs. Le renforcement de ces services d'appui favoriserait l'adoption rapide, par les producteurs, des techniques disponibles et améliorerait la productivité, les revenus et les performances agricoles.

- Alléger les tracasseries administratives pour permettre au secteur privé de jouer le rôle de collecteur et de distributeur des produits agricoles.

Mesures de soutien pour un environnement favorable

L'insuffisance des moyens financiers au niveau de l'Etat pour soutenir la mise en œuvre de différents plans, programmes et projets agricoles, constitue actuellement l'une des causes de l'aggravation de la problématique du secteur agricole quant à sa capacité à assurer la sécurité alimentaire, voire la souveraineté alimentaire et à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD.

Les femmes, qu'elles soient membres du ménage ou chef d'exploitation, jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire et dans la vie communautaire à la fois en termes de production agricole, de transformation, de commercialisation et dans l'alimentation des ménages. Elles sont cependant souvent marginalisées et ce rôle est rendu difficile par leur faible accès aux ressources productives et aux informations/formations et leur faible représentativité et participation aux instances de décision aux différents niveaux. La prise en compte des femmes se fait souvent seulement à travers des projets de développement qui opèrent sur le terrain. Cette démarche parcellaire constitue un biais dans la prise en charge des questions spécifiques aux femmes en termes de développement rural.

La participation des jeunes au secteur agricole se fait traditionnellement sous forme de main d'œuvre dans le cadre des exploitations familiales. Malgré quelques initiatives d'implantation de fonds de développement de projets pour les jeunes, ces derniers sont toujours frappés par un manque de formation professionnelle aux métiers agricoles et l'absence d'incitations à s'investir dans l'agriculture au détriment de l'exode rural.

Les préoccupations particulières aux femmes et aux jeunes doivent être prises en compte avant le niveau opérationnel, depuis l'élaboration des politiques de développement et au niveau, non moins important, institutionnel. La problématique spécifique des jeunes et des femmes vient d'être prise en compte dans l'approche genre. Cette approche permettra d'appuyer l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives au niveau du Ministère Chargé des Microcrédits en Faveur de la Femme et de la Jeunesse dans le cadre de la stratégie nationale de micro finance 2013-2015.

Les autres mesures de soutien regroupent :

- *Une Politique foncière adéquate* : Il est urgent de prendre des mesures fortes pour la gestion de la situation foncière qui est actuellement explosive, en vue de sécuriser les petits exploitants agricoles et fixer les populations dans leurs terroirs. Il faut éliminer les risques potentiels des conflits fonciers sur le principal capital « Terre » pour la production et la survie des familles rurales.
- *La maîtrise de la croissance démographique* : Comme corollaire à la première mesure, le Gouvernement est conscient du danger que représente la pression démographique sur les ressources naturelles en général et en particulier sur le facteur terre, base de la productivité des différentes spéculations agricoles, sylvicoles et zootechniques. Des mesures seront prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation et le planning familial.

- *Une politique d'investissements structurants* : Le Gouvernement doit mettre l'accent sur les investissements dans les domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport. De tels investissements qui seront regroupés dans le compact PDDAA du Tchad à travers l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole, permettront de rendre l'environnement favorable en agissant sur :
 - (i) La dépendance de la production agricole aux précipitations irrégulières ; celles-ci pèsent lourdement sur la productivité des cultures à cause de la faible utilisation des variétés à haut rendement et des produits fertilisants ;
 - (ii) L'amélioration des routes, devant réduire les frais et les délais de transport ; ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations ;
 - (iii) L'amélioration des infrastructures d'entreposage et de transformation ; ce qui réduirait ainsi les pertes post-récolte et maximiserait les revenus des producteurs.

XI. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DURABILITE DU PLAN

D'ores et déjà, il peut être dit que la pertinence du Plan est d'avoir un impact positif sur :

- (i) l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- (ii) la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi en milieu rural ;
- (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ;
- (iv) la croissance économique du pays

Dans le cadre de suivi d'impact direct sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les indicateurs pourraient être : la disponibilité en énergie calorique par tête, la disponibilité en protéine par tête, les importations alimentaires totales, les importations agricoles par rapport aux importations totales, les exportations agricoles par rapport aux exportations totales, les quantités totales d'engrais utilisés par rapport à la superficie des terres arables, l'accroissement des superficies aménagées pour la maîtrise totale ou partielle de l'eau par rapport à la superficie totale emblavée, l'accroissement des superficies mécanisées par rapport à la superficie totale emblavée, la situation épidémiologique (le nombre total de personnes vulnérables ; la prévalence du VIH/SIDA ; la mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile), la situation nutritionnelle (le pourcentage de ménages ayant changé leurs habitudes alimentaires ; la malnutrition/le retard de croissance/l'insuffisance pondérale) Ces indicateurs peuvent se regrouper en :

- Risque social : situation alimentaire et nutritionnelle des populations ; place de l'agriculture dans l'emploi et pourcentage de la population vivant en milieu rural ; niveau de pauvreté nationale et niveau de pauvreté en milieu rural.
- Risque environnemental : perte de terre arable ; indice de dégradation des terres ; indice de dépendance pour l'eau.
- Potentiel économique : place de l'agriculture dans le PIB ; place des produits agricoles dans les exportations.

Des études ponctuelles pour évaluer ces risques pourront être réalisées selon les besoins. Par exemple pour le risque environnemental, une étude sur les types d'aménagement des terres et

leurs coûts respectifs permettront de se fixer les choix de maîtrise partielle ou maîtrise totale de l'eau

La durabilité des interventions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires. Pour favoriser celles-ci, le plan quinquennal a été conçu dans le cadre d'une approche participative. L'appropriation par les bénéficiaires sera davantage renforcée par le fait que les actions retenues du plan sont basées sur : les demandes et besoins prioritaires des bénéficiaires ; la participation et la responsabilisation de ces derniers dans la planification, la réalisation des travaux d'aménagements des plans d'eau ; la sensibilisation et la formation des organisations socioprofessionnelles à la gestion et l'entretien des infrastructures à réaliser.

L'apprentissage par l'action, le partenariat avec les institutions et la mise en place d'un cadre de politiques publiques favorables sont autant d'éléments essentiels pour la durabilité des actions.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du plan quinquennal nécessite de développer des partenariats et des synergies susceptibles de maximiser les différentes actions entreprises par les différents intervenants. En outre pour éviter au plan quinquennal des difficultés dans sa réalisation et garantir une véritable durabilité aux actions, il faudra avoir à l'esprit les quelques points suivants :

- Le savoir-faire local doit être valorisé dans le cadre de la mise en œuvre des actions.
- Chaque région doit avoir son plan de développement local qui permettra d'exécuter l'actuel Plan Quinquennal ;
- Le transfert des responsabilités vers les communautés doit être une constante au cours de toute la période de mise en œuvre du plan quinquennal afin de faciliter la pérennisation des actions; le but recherché étant que les bénéficiaires vont s'approprier le plan quinquennal.
- Les choix techniques devront privilégier des technologies simples et faciles à reproduire avec une maintenance réduite.
- L'implication de la femme et des jeunes dans toutes les activités de l'exécution à l'évaluation.
- La politique d'aménagement et de mise en valeur devra être rénovée et les efforts doivent s'orienter vers les techniques d'aménagement à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement.
- La gestion rationnelle et durable des ressources sols/eau dans le domaine de l'irrigation est devenue une impérieuse nécessité compte tenu de la croissance démographique très rapide qui se traduit par une très forte pression sur les ressources. Elle passe par une meilleure connaissance du secteur de l'irrigation. A cet effet, des documents normatifs sur la conception et la gestion des périmètres irrigués devront être établis.
- Le plan quinquennal veillera également à minimiser les impacts négatifs globaux de l'irrigation, en particulier sur la santé et la pollution diffuse et enfin,
- Le Plan quinquennal doit rester le seul cadre de référence pour les interventions dans le sous secteur agriculture

La disponibilité de ressources financières pour la mise en œuvre de plusieurs activités proposées dans le plan quinquennal, la stabilité politique entraînant une paix durable dans le pays, l'existence d'institutions publiques et privées réellement structurées et l'existence de ressources humaines compétentes sont des facteurs déterminants de succès.

Les recommandations méritent également une attention particulière pour le succès de la mise en œuvre du plan quinquennal:

- la primauté des aspects techniques sur les questions administratives au sein des instances de concertation en vue de garantir une meilleure articulation intersectorielle tant au niveau central que décentralisé;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique foncière
- l'étude d'impact environnemental des activités liées aux aménagements, à la mécanisation/ motorisation agricole et à l'utilisation prolongée des engrais minéraux et des pesticides
- l'étude sur la faisabilité de tous les aménagements en maîtrise totale de l'eau
- la restauration des rapports périodiques d'activités au niveau de toutes les structures du MAI

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

ANLA : Agence Nationale de Lutte Anti-acridienne

BM : Banque Mondiale

BNSP : Bureau National des Semences et Plants

CDA : Comité Départemental d'Action

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CFPR : Centre de Formation et de la Promotion Rurale

CLA : Comité Local d'Action

CNCPRT : Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad

CRA : Comité Régional d'Action

DEAFPR : Direction de l'Enseignement Agricole et de la Formation et de la Promotion Rurale

DEPP : Direction des Etudes, des Programmes et des Projets

DER : Direction des Equipements Ruraux

DGGRHA : Direction Générale du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole

DGPAF : Direction Générale de la Production Agricole et de la Formation

DHAAF : Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers

DPSA : Direction de la Production et de la Statistique Agricoles

DPVC : Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

DRA : Délégation Régionale de l'Agriculture

ECOSIT : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad

EVST : Enquête sur la vulnérabilité structurelle au Tchad

FAO : Food Agriculture Organization

FDMR : Forum sur le Développement du Monde Rural

FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

ITRAD : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement

MAI : Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONASA : Office National de Sécurité Alimentaire

ONDR : Office National de Développement Rural

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de Producteurs

PAMFIP : Plan d'Action pour la Modernisation de la gestion des Finances Publiques

PAPAT : Projet d'urgence d'appui à la production agricole au Tchad

PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

PIB : Produit Intérieur Brut

PIP : Projet d'Investissements Publics

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PND : Plan National de Développement

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire

PQDA : Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture

PTF : Partenaire Technique et Financier

RCA : République Centrafricaine

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SAP : Système d'Alerte Précoce

SISAAP : Système d'Information durable sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Rapide

SMA : Sommet Mondial de l'Alimentation

SNRP : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

SODELAC : Société de Développement du Lac

SYDRAT : **A définir ???**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Actes du Forum sur le développement du monde rural, 24 au 27 Janvier 2012

Plan Stratégique de Développement (PSD) Rapport groupe thématique « Agriculture » 2012-2015

Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) 2013-2020

INSEED, Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009) – Résultats globaux définitifs, Mars 2012

Project Appraisal Document – ISFD Sustainable Villages Programme in Chad, November 2011G

Projet d'urgence d'appui à la production agricole au Tchad (PAPAT), 2012-2016

Recensement Général de l'Agriculture (RGA) - Document de projet, Février 2013

Revue du secteur agricole dans le cadre du processus PDDAA, Draft 4, Février 2013

Appui à la mise en place d'un système d'information durable sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce, 2013-2016

Plan à moyen terme de la recherche agricole au Tchad 2010-2014, Juin 2009

Stratégie nationale de microfinance (SNMF) 2013-2015, Novembre 2012

GLOSSAIRE

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

La souveraineté alimentaire est la capacité pour les Etats ou pour les peuples d'assurer via des politiques agricoles et alimentaires une alimentation saine en quantité et en qualité à leur population sans porter préjudice à d'autres populations à travers le dumping (soutien aux exportations qui entraîne une concurrence déloyale). C'est aussi le droit des Etats à choisir leur politique agricole, à condition de ne pas faire du dumping vers des pays tiers.

L'autosuffisance alimentaire affirme le choix de recourir uniquement à la capacité interne de production agricole pour subvenir aux besoins alimentaires d'une population.

L'indépendance alimentaire est le fait que certains pays sont prêts à renoncer aux revenus d'exportation pour réduire les risques de dépendance alimentaire par rapport au marché international. L'indépendance alimentaire est l'une des voies de la sécurité alimentaire.

L'autonomie alimentaire est la combinaison du maintien d'un certain niveau de production alimentaire domestique et d'une capacité d'importation permettant de couvrir le reste des besoins alimentaires de la population grâce aux exportations d'autres produits.

La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire se définit par la façon dont les vies et les stratégies des ménages sont exposées au risque, atténuée par la capacité d'y faire face.

Disponibilité : C'est la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone en tenant compte de toutes les formes de production domestique, industrielle, les imports commerciaux et l'aide alimentaire.

Accessibilité : C'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.

Utilisation : C'est l'utilisation par les ménages de la nourriture à laquelle ils ont accès ; et la satisfaction des besoins en éléments protéino-énergétiques et en micronutriments. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.

Pauvreté et insécurité alimentaire : La faim est un symptôme, une conséquence, une expression de la pauvreté. Les personnes extrêmement pauvres vivent dans l'insécurité alimentaire et sont hautement vulnérables. Néanmoins, tous ceux qui sont pauvres ne sont pas toujours vulnérables à l'insécurité alimentaire. Certaines populations peuvent avoir des revenus faibles sans toutefois être en situation d'insécurité alimentaire.

Ménage : C'est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement ou concession, et satisfaisant ensemble leurs besoins

économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.

Communauté : C'est un ensemble de personnes défini comme groupe social vivant autour d'un idéal et des intérêts communs. Son existence et sa pérennité sont fondées sur une solidarité ou un consensus non soumis à la force de la réglementation.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Tableau synoptique du plan quinquennal
- **Annexe 2** : Cadre logique du plan quinquennal
- **Annexe 3** : Description des composantes du plan par axe prioritaire
- **Annexe 4** : Coûts estimatifs détaillés du plan
- **Annexe 5** : Tableau résumé des coûts
- **Annexe 6** : Fiches de projets complémentaires d'investissement